



Saint-Loup-Lamairé, le 15 décembre 2016

Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 13/12/2016 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé

Personnes présentes :

Membres du Bureau de la CLE :

Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de la CLE du SAGE Thouet
Jean-Pierre ANTOINE, Délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et
1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Robert GIRAULT, Commune d'Argentonnay
Pierre BIGOT, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Louis PERRIN, Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Cyril MOUILLOT, DDT des Deux-Sèvres
Jean-François LUQUET, ONEMA

Autres participants :

Isabelle SAUVION, Chambre d'Agriculture de la Vienne / OUGC Dive du Nord
Guillaume GERMAIN, Association des Irrigants de la Vienne
Géraldine LEMARCHANT, DDT de la Vienne
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Alexis PACAUD, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées :

Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Nicolas GAMACHE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Jean-Paul SOUTIF, FDPMA de Maine-et-Loire
Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
François JENOT, Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée
Jean-François LEBOURG, DREAL Nouvelle-Aquitaine

M. ANTOINE accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué puis l'ordre du jour est énoncé, à savoir :

- 1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de la Dive du Nord**
- 2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton**
- 3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI**
- 4. Résultats des inventaires « Zones humides » 2016 – Pays de Gâtine**
- 5. Échéances 2017**
- 6. Informations complémentaires & Questions diverses**

1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC de la Dive du Nord

Pierre PÉAUD indique qu'une demande d'avis a été envoyée au SAGE concernant le dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement des eaux d'irrigation de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Dive du Nord. Il est rappelé que la Chambre d'Agriculture de la Vienne a été désignée OUGC de la Dive du Nord.

Conformément aux règles établies par la CLE, les documents ont été envoyés aux membres de la CLE par mail le 4 novembre 2016 afin qu'ils puissent émettre des avis/remarques sur ce dossier.

M^{me} SAUVION de la Chambre d'Agriculture de la Vienne présente le périmètre, la gouvernance et le financement de l'OUGC. Sont ensuite abordés pour la demande d'AUP : la réglementation, les objectifs de l'OUGC, les nappes libres et captives, l'état initial et le travail de sectorisation du bassin (cf. présentation).

Elle indique que pour le bassin de la Dive du Nord, le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne a notifié pour l'irrigation les volumes suivants (prélèvements dans le milieu naturel hors retenues collinaires) :

- 3 000 000 m³ en nappes libres et rivières en 79, 49 et 86
- 3 366 000 m³ en nappe captive en 86

Une étude du BRGM a été réalisée en Deux-Sèvres et Vienne pour identifier quel aquifère est prélevé pour chacun des captages. En Maine-et-Loire, des doutes persistent pour certains captages.

L'analyse de l'irrigation sur la période 2011-2015 montre que les volumes consommés pour l'irrigation respectent les volumes prélevables, que ce soit en nappes libres ou captives. Toutefois, il est à noter que les volumes attribués en nappes libres sont supérieurs aux volumes prélevables.

M^{me} SAUVION ajoute que plusieurs stations de suivis sont présentes sur le bassin et permettent de suivre l'évolution des débits des cours d'eau et des hauteurs de nappes. Elle précise que pour le suivi des cours d'eau, la station hydrométrique de Marnes va être remplacée par celle Pouançay et indique que cette nouvelle station montre un franchissement de seuils (alerte, coupure) plus fréquent et s'interroge sur l'impact du franchissement de ces seuils pour l'activité agricole.

Elle poursuit en indiquant que l'étude réalisée définit des zones de sensibilité sur le bassin de la Dive par le croisement des critères suivants :

- Zone de Répartition des Eaux (ZRE)
- masses d'eau en mauvais état quantitatif
- captages d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) et périmètre de protection
- milieux naturels dont la fonctionnalité écologique est associée à la ressource en eau
- masses d'eau superficielles en mauvais état écologique
- cours d'eau ou tronçons présentant des assecs réguliers.

Le croisement de ces critères a permis de faire ressortir des zones « sensibles » (maille 500 m²).

M^{me} BARRE s'interroge sur le critère « zones humides » et les données prises en compte au vu du peu de mailles identifiées comme humides bien qu'étant dans une zone de marais.

Pierre PÉAUD indique qu'aucun inventaire zones humides n'a été suivi par le SAGE en Vienne et Maine-et-Loire contrairement aux communes Deux-Sévriennes. Les seules données à la disposition du SAGE pour ces deux départements sont les prélocalisations DREAL. Il est donc nécessaire d'indiquer dans le rapport qu'il existe un manque de connaissances sur les zones humides sur le bassin de la Dive du Nord.

M. ANTOINE indique que des inventaires zones humides pourraient avoir lieu en Maine-et-Loire dans le cadre des documents d'urbanisme.

Pierre PÉAUD confirme mais ajoute qu'en Maine-et-Loire les services de l'État demandent des inventaires uniquement sur les zones ouvertes à l'urbanisation dans le cadre des documents d'urbanisme, contrairement aux Deux-Sèvres où les inventaires sont réalisés sur la totalité de la commune.

M. MOUILLOT ajoute que la conservation des zones humides peut être un des facteurs limitant les assecs grâce à la particularité de ces zones qui ont un rôle dans le soutien d'étiage.

M^{me} BARRE relève qu'il est indiqué dans le rapport d'étude que la gestion collective des prélèvements et le projet de plan de répartition permettront de répondre aux enjeux prioritaires du SAGE. Le SAGE étant toujours en phase d'élaboration, il ne peut être indiqué que le projet respecte les enjeux prioritaires du SAGE. De plus, l'AUP devra être rendue compatible avec les dispositions du SAGE lors de la validation de ce dernier.

Pierre PÉAUD complète en indiquant que les enjeux cités dans le dossier sont ceux de l'étude de préfiguration du SAGE et non ceux validés par les membres de la CLE lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016.

M^{me} SAUVION présente la sectorisation (7 zones) qui a été faite en fonction des enjeux.

M^{me} BARRE s'interroge sur la présence de captages identifiés dans le secteur 7 situés hors bassin de la Dive.

M^{me} SAUVION répond que ces captages sont pris en compte car ils prélèvent dans un aquifère dépendant du bassin de la Dive.

M. BIGOT ajoute que le périmètre de l'OUGC diffère quelque peu du périmètre du bassin hydrographique de la Dive au niveau de Thénézay mais cela en cohérence avec l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton.

Certains secteurs sont concernés par la présence de captages d'eau potable.

M^{me} LEMARCHANT précise que les volumes destinés à l'alimentation en eau potable (AEP) cités dans le rapport sont ceux de ces dernières années, mais qu'il y a un manque de connaissance sur l'évolution de ces besoins en AEP.

M^{me} SAUVION présente ensuite les protocoles de gestion et travaux envisagés sur chaque secteur (cf. présentation).

Pour le secteur 1 « Les sources de la Dive », il est évoqué entre autres un début de réflexion entre les irrigants et la fédération de pêche 86 sur les sources dont certaines sont obstruées. Pierre PÉAUD indique que contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport, le SAGE n'avait pas connaissance de ce travail.

M^{me} BARRE complète en soulevant l'importance d'associer les syndicats de rivières à ces réflexions.

Pour le secteur 2 « La Grimaudière », M^{me} SAUVION met en avant l'utilité de la station hydrométrique de Marnes pour le suivi des débits bien que celle-ci va être abandonnée.

Pour le secteur 4 « Marais de la Dive », M^{me} BARRE s'interroge sur le contenu de l'analyse du fonctionnement des peupleraies qui est évoquée.

M^{me} SAUVION répond qu'il s'agit de proposer des actions pour améliorer la gestion de ces zones mais que pour cela il est nécessaire d'avoir une connaissance plus fiable de l'impact et de la gestion des peupleraies.

Sur le secteur 6 « La Dive canalisée » se trouve la station hydrométrique de Pouançay.

M. GERMAIN s'interroge sur la définition des débits de référence à cette station qui peuvent être très contraignants pour les irrigants. Il indique que l'OUGC propose dans le dossier une nouvelle valeur du débit d'objectif de 400L/s correspondant à la reconstitution d'un débit naturel et qu'il sera proposé aux services de l'État.

Pierre PÉAUD indique que pour l'instant la SAGE n'a pas été consulté sur la proposition de l'OUGC et qu'il sera nécessaire d'avoir des éléments plus précis pour comprendre comment ce débit a été défini afin que la CLE puisse émettre un avis. Plusieurs membres de la CLE se sont interrogés sur les paramètres pris en compte.

M^{me} SAUVION présente les volumes attribués au plan de répartition qui, comme pour 2016, se base sur les attributions historiques.

M. DEVAUD demande pourquoi les volumes attribués ne sont pas consommés et ajoute que l'inertie du bassin de la Dive peut probablement rendre les prélèvements printaniers plus impactants que les prélèvements estivaux.

M. GERMAIN répond que le bassin de la Dive a connu des changements de culture et qu'il sera donc nécessaire d'ajuster les volumes attribués pour qu'ils correspondent le plus possible aux volumes consommés. Il confirme en effet la forte inertie du bassin qui rend les volumes printaniers impactants.

M^{me} LEMARCHANT indique que l'étude du BRGM a permis d'améliorer les connaissances sur les aquifères prélevés. La réattribution entre nappes libres et nappes captives fait que les volumes attribués en nappes libres sont supérieurs aux volumes prélevables. Elle ajoute que bien que les volumes consommés soient inférieurs aux volumes prélevables, des assecs sont constatés.

Suite à cette présentation, Pierre PÉAUD énumère l'ensemble des remarques qui ont été remontées à la cellule d'animation du SAGE par les membres de la CLE et qui peuvent avoir été évoquées précédemment, à savoir :

- *Pourquoi les volumes attribués sont supérieurs aux volumes prélevables, d'autant plus que les volumes consommés sont inférieurs aux volumes prélevables. Les volumes prélevables devraient être un plafond à ne pas dépasser dès 2017, surtout dans le contexte actuel de changement climatique.*
- *Compatibilité avec le SAGE : les enjeux identifiés dans le dossier sont ceux de l'étude de préfiguration du SAGE et non les enjeux validés par les membres de la CLE le 1^{er} juin 2016. Le SAGE étant toujours en cours d'élaboration, il ne peut être indiqué que le projet respecte les enjeux prioritaires du SAGE.*
- *En l'absence de point nodal prenant en compte le bassin de la Dive du Nord, l'OUGC fait une proposition d'objectif pour le bassin de la Dive à Pouançay compris entre 396 à 414 L/s (reconstitution d'un débit non influencé par les prélèvements agricoles) – Sollicitation officielle du SAGE ? Détails des éléments ayant permis d'estimer ces mesures ? Statistiques des secteurs 4 et 6 suffisantes ? Méconnaissance sur certains prélèvements du secteur 7.*
- *Remarque sur les critères de définition des zones de sensibilité :*
 - *Captages AEP : il faudrait prendre en compte les AAC lorsqu'elles sont définies car elles peuvent différer des PPE*
 - *Zones humides : très peu de mailles concernées par les zones humides bien que nous sommes dans une zone de marais (aucun inventaire zones humides suivi par le SAGE sur la Vienne et le Maine-et-Loire)*
- *Un travail sur l'assolement est proposé sur certains secteurs sans pour autant en préciser son contenu. La réflexion sur l'évolution de l'assolement devrait être détaillée et concerner la totalité du bassin de la Dive du Nord, tout en prenant en compte des réflexions sur l'évolution des pratiques (moins consommatrices d'eau).*
- *Les outils proposés pour limiter les assecs ne sont pas développés : travail sur l'assolement ? changements de systèmes ? économies d'eau ? (origine des assecs)*
- *Il est évoqué un travail sur les sources avec le SAGE et la Fédération de pêche. Qu'en est-il, le SAGE n'ayant pas connaissance de ce travail ?*
- *Pourquoi certains captages du secteur 7 se situent hors BV de la Dive ?*

- Réseau d'observateurs de terrain (irrigants) : ne serait-il pas possible d'intégrer d'autres expertises techniques susceptibles de rendre également compte de leurs observations ?
- La gestion des assecs sur les têtes de bassin mériterait une analyse plus complète pour affiner le risque de défaut d'écoulement ou des variations néfastes au bon fonctionnement des frayères.
- Le rapport annuel devrait comprendre des données sur les volumes – surfaces – cultures, les difficultés rencontrées et les actions d'économies d'eau, et être transmis pour information au SAGE.

M. BIGOT met en avant que la mise en place de l'OUGC permettra une meilleure gestion à l'échelle d'un bassin hydrographique et non départementale. Il ajoute que sur le bassin de la Dive du Nord des problèmes de qualité des eaux sont également très présents avec entre autres les nitrates et que la remise en état du marais permettrait d'augmenter sa capacité d'autoépuration. Il complète en indiquant que pour ces questions quantitative et qualitative, il est nécessaire d'avoir une bonne coordination entre les services de l'État et les différents acteurs.

M. MOUILLOT complète en confirmant les problèmes existants de qualité des eaux et rappelle que le captage AEP des Lutineaux présentant des taux de nitrates très importants a incité le Préfet des Deux-Sèvres à enclencher une démarche de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) pour ce captage.

M. LUQUET salue la qualité de l'étude, il ajoute que certaines données auraient permis d'avoir une analyse plus fine mais ne sont pas toujours disponibles. Il cite à titre d'exemple l'impact potentiel des plans d'eau et entre autres leurs modes d'alimentation qui ne sont pas toujours connus. Enfin, il ajoute que le rapport insiste sur le maintien et la réaffectation de volumes prélevables et non une diminution des ceux-ci ; une justification sera nécessaire pour la réaffectation des volumes.

M^{me} LEMARCHANT ajoute que l'enquête publique est prévue courant janvier 2017.

M. CUBAUD conclut en indiquant qu'un courrier réponse, reprenant les différentes remarques des membres de la CLE, va être adressé à la DDT 86.

2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du Bassin Thouet-Thouaret-Argenton

Pierre PÉAUD indique qu'un CTGQ est un outil contractuel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, d'une durée de 5 ans, conclu entre l'Agence, un maître d'ouvrage et des partenaires techniques et financiers. Ce contrat a pour objectif d'améliorer la gestion quantitative de la ressource.

Il rappelle que les Chambres d'Agriculture des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire ont informé la CLE de leur souhait de s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton.

Lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016, la CLE a validé le principe de ne pas prendre en charge la gouvernance de ce CTGQ, en précisant toutefois qu'elle devra être représentée au sein du comité de pilotage du CTGQ et qu'elle puisse émettre un avis sur sa composition.

Pierre PÉAUD informe les membres du Bureau qu'un courrier de la Chambre d'Agriculture 79 a été adressé au SAGE demandant à la CLE d'émettre un avis sur la composition du comité de pilotage (cf. courrier joint au compte rendu).

M. PERRIN indique qu'il souhaite que le syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée soit membre de ce comité de pilotage.

M. DEVAUD répond qu'il est tout à fait possible que le syndicat intègre le comité de pilotage.

Il est proposé que la proposition de composition du comité de pilotage soit présentée lors de la prochaine séance plénière de la CLE qui devrait avoir lieu en février-mars 2017, si cela n'est pas problématique dans le calendrier de travail des Chambres d'Agriculture.

M. DEVAUD répond qu'il est tout à fait possible d'attendre la séance plénière prévue en début d'année 2017 pour émettre l'avis de la CLE.

La demande de M. PERRIN sera renouvelée lors de la CLE.

M^{me} BARRE demande également que soit présenté aux membres de la CLE le rôle de ce comité de pilotage.

3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Pierre PÉAUD informe les membres du Bureau que l'étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet a été lancée le 13 septembre 2016. Les Bureaux d'études SCE et GÉO-HYD en charge de l'étude sont actuellement en train de réaliser l'état des lieux et le diagnostic du territoire afin de savoir qu'elles sont les collectivités qui exercent à l'heure actuelle des compétences en lien avec la GEMAPI et quelles actions sont portées.

Pour ce faire, des questionnaires techniques, institutionnels et financiers ont été réalisés et des rencontres ont eu lieu avec les EPCI à fiscalité propre et les syndicats « milieux aquatiques » du bassin. Des entretiens téléphoniques ont également été réalisés avec différents partenaires techniques.

La synthèse de ces entretiens est actuellement en cours de rédaction et sera restituée au comité de pilotage de l'étude le 26 janvier 2017.

Le début d'année 2017 permettra le lancement de la phase 2 de l'étude qui consistera en la définition de scénarios de mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet. Pour cela le comité de pilotage de l'étude se réunira plusieurs fois et des ateliers de travail seront mis en place.

Les différentes phases de l'étude seront restituées en séance plénière de la CLE.

4. Résultats des inventaires « zones humides » 2016 – Pays de Gâtine

Alexis PACAUD présente les résultats des inventaires « zones humides » qui ont eu lieu en 2016. Il précise que les communes concernées font partie d'un groupement de commandes porté par le Pays de Gâtine et que ces inventaires seront soumis à la validation de la CLE lors de la prochaine séance plénière.

Il ajoute que la cellule d'animation a participé à l'ensemble des inventaires afin de s'assurer du respect de la méthodologie qui a été validée par la CLE. Pour rappel, cette méthodologie met en avant la concertation avec la création d'un groupe d'acteurs locaux par commune. Il est également demandé la mise en place d'une communication la plus large possible avec entre autres l'organisation d'une réunion d'information à destination des agriculteurs et propriétaires de la commune.

Alexis PACAUD présente les résultats des 14 communes concernées : surface de zones humides, pourcentage de la surface communal correspondant, nombre de plans d'eau, réseau hydrographique, nombres de sondages pédologiques...

Il ajoute que la cellule d'animation est en attente des documents finaux des communes de Lhoumois, Oroux et Saint-Martin-du-Fouilloux et que les résultats de ces trois communes seront ajoutés lors de la présentation en CLE.

Les membres du Bureau mettent en avant la différence de surface en zones humides en fonction des communes. Ces différences s'expliquent par les caractéristiques de chaque commune : dans ce groupement se trouvent des communes « humides » localisées sur le socle cristallin du massif armoricain et d'autres plus « sèches » sur la plaine calcaire beaucoup moins propice aux zones humides.

Enfin, il est ajouté que des inventaires similaires sont actuellement en cours sur le territoire de la Communauté de communes du Thouarsais et que d'autres sont en projet sur la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

M. DEVAUD remarque que les services de l'État 79 demandent la réalisation de ces inventaires sur l'ensemble du territoire communal, lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme, ce qui ne semble pas être le cas en Vienne et Maine-et-Loire.

M. ANTOINE relève que des inventaires zones humides auront lieu sur la Communauté d'Agglomération de Saumur dans le cadre du PLU intercommunal.

Il est précisé qu'en Maine-et-Loire les inventaires réalisés dans le cadre de documents d'urbanisme se limitent aux zones urbanisables.

5. Échéances 2017

Pierre PÉAUD présente les échéances prévisionnelles du début d'année 2017 avec une première séance de la CLE fin février - début mars, puis une seconde au mois d'avril (cf. présentation).

Il revient ensuite sur les étapes de l'étude GEMAPI.

Enfin, il ajoute que les commissions thématiques du SAGE pourront se réunir à la fin du premier semestre 2017 afin de poursuivre le travail sur les enjeux et objectifs du SAGE.

6. Informations complémentaires & questions diverses

Pierre PÉAUD indique que le nouveau numéro de la lettre d'information du SAGE est en cours de rédaction et sera prochainement distribué.

Concernant la cartographie des cours d'eau en Deux-Sèvres, il informe les membres du Bureau que conformément à la volonté du comité technique, la méthodologie terrain a été testée sur le sous bassin de la Viette (Sud de Parthenay) par les services de la DDT 79. Les résultats de ces prospections vont être adressés aux Maires des communes concernées afin qu'ils puissent prendre connaissance et émettre des remarques sur cette cartographie.

Le comité technique « cartographie des cours d'eau 79 » issu de la CLE se réunira fin février 2017, une fois les remarques des communes recueillies, afin d'analyser cette cartographie.

M. ANTOINE demande si de nouvelles informations sont disponibles au sujet de la cartographie en Maine-et-Loire.

Pierre PÉAUD répond que la méthodologie n'est pas la même que pour les Deux-Sèvres. Une cartographie des cours d'eau avait été présentée par la DDT 49 mais de nombreux retours terrain ont depuis été demandés.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE

13/12/2016



Ordre du jour

1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC Dive du Nord
2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton
3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
4. Résultats des inventaires zones humides 2016 – Pays de Gâtine
5. Échéances 2017
6. Informations complémentaires & Questions diverses



Ordre du jour



1. **Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC Dive du Nord**
2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton
3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
4. Résultats des inventaires zones humides 2016 – Pays de Gâtine
5. Échéances 2017
6. Informations complémentaires & Questions diverses

1. AUP – OUGC Dive du Nord

Avis sur le dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement des eaux d'irrigation de l'OUGC Dive du Nord

Courrier adressé par la DDT 86 sollicitant l'avis de la CLE du SAGE Thouet avant le 25 décembre 2016.

Dossier envoyé aux membres de la CLE par mail le 4 novembre 2016 :

- Résumé non technique
- État des lieux
- Description du projet et justification
- Analyse des impacts du projet
- Mesures pour limiter les incidences
- ...

Présentation de l'OUGC et de la demande d'AUP par la Chambre d'Agriculture de la Vienne



Présentation de la demande d'Autorisation **Unique Pluriannuelle** sur le bassin de la **Dive du Nord**

Bureau de la CLE du SAGE THOUET

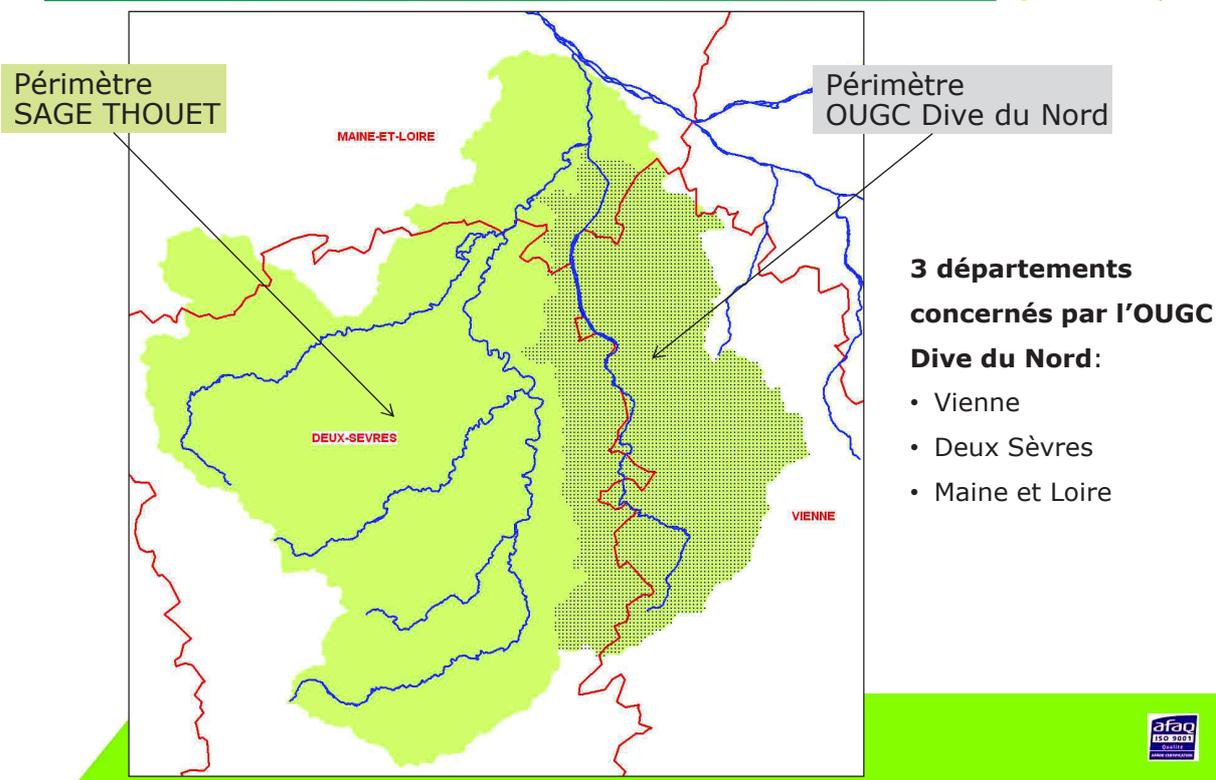
13 décembre 2016, Saint Loup Lamairé



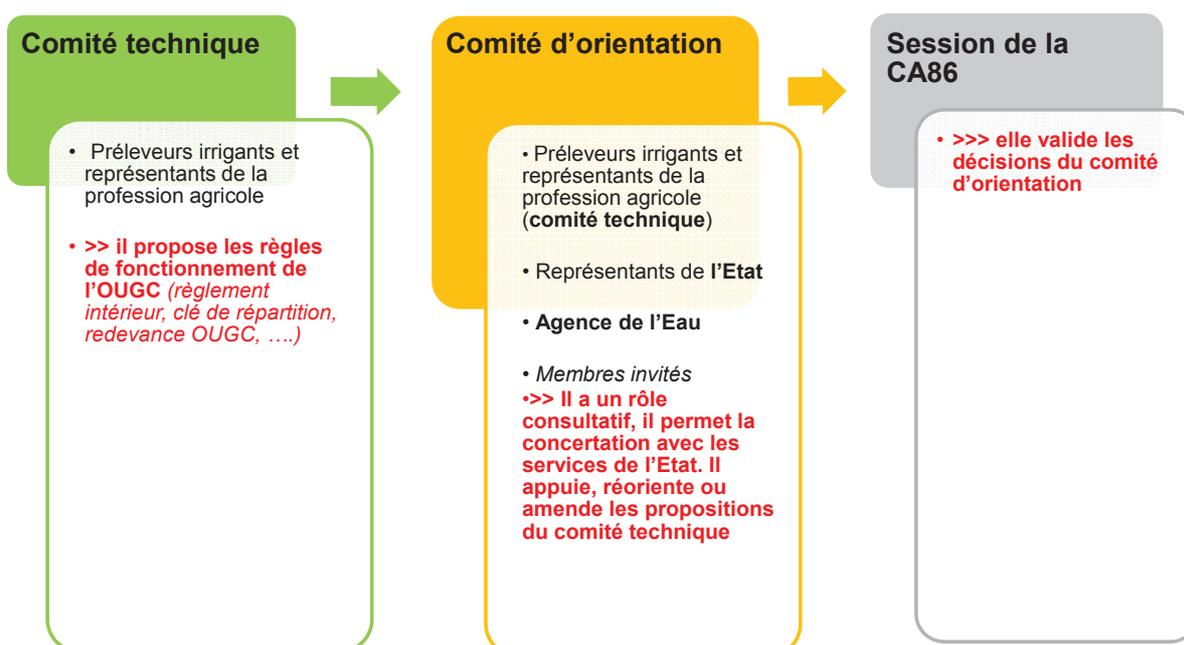
L'OUGC Dive du Nord : *quelques rappels*

- Périmètre
- Gouvernance
- Financement

Le **périmètre** d'intervention de OUGC Dive du Nord



La **Gouvernance** des OUGC



La **Gouvernance** de l'OUGC Dive du Nord



Comité technique OUGC Dive du Nord

- **2 représentants CA86** : Louis Marie GROLLIER, Laurent LAMBERT
- **1 représentant CA79** : Jean François CHAUVEAU
- **1 représentant CA49** : Christian BUTET (*Suppléant: Christian BARBIER*)
- **2 représentants ADIV**: Jean-Christophe POUVREAU, Dominique COLLON
- **1 représentant AIDS** : Lionel ROUX

La **Gouvernance** des OUGC



Comité d'orientation de l'OUGC Dive du Nord

- **2 représentants CA86**: Louis Marie GROLLIER, Laurent LAMBERT
- **1 représentant CA79** : Jean François CHAUVEAU
- **1 représentant de la CA49** : Christian BUTET
- **2 représentants ADIV** : Jean Christophe POUVREAU, Dominique COLLON
- **1 représentant AIDS**: Lionel ROUX

- DDT 86
- DDT 79
- DDT 49
- DREAL PC
- ONEMA
- Agence de l'Eau Loire Bretagne

- *Membres invités*: animateur du **SAGE Thouet** et technicien de la **FDPPMA**

Le **financement** de l'OUGC



- **Décret du 24 janvier 2012** : « *Il prévoit que les dépenses de l'OUGC peuvent être supportées, tout ou partie, par les préleveurs irrigants* »

- **Les modalités de la participation financière** des préleveurs irrigants aux missions de l'OUGC sont **soumises au Préfet** et retranscrites dans **le règlement intérieur de l'OUG**.



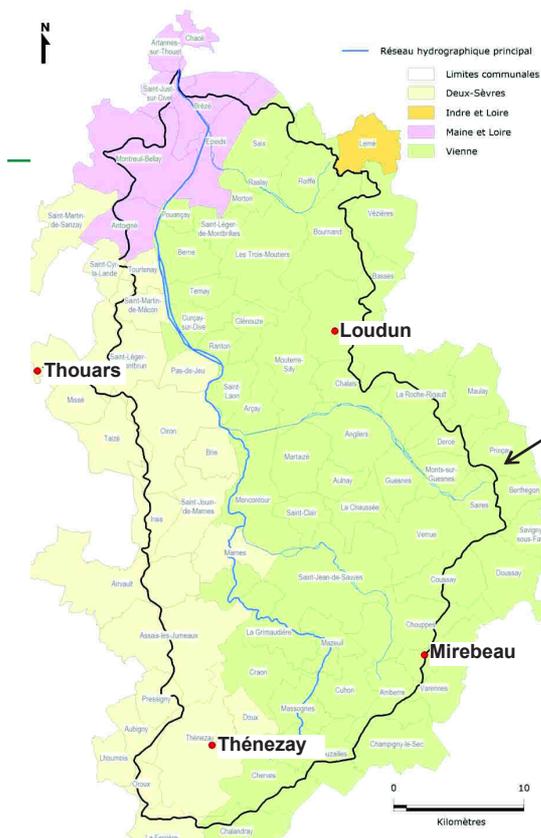
Demande d'**A**utorisation **U**nique **P**luriannuelle

Dossier déposé le 8 juillet 2016

Plan



- ➔ Réglementaire (ZRE – Volume Prélevable)
- ➔ Objectifs de l'OUGC – Difficultés et propositions
- ➔ Nappe libre nappe captive
- ➔ Synthèse de l'état initial ⇨ Cartographie de sensibilité
- ➔ Sectorisation du sous-bassin de La Dive du Nord



Localisation



Périmètre de
l'OUGC



SAGE Thouet



Réglementation : Zone de répartition



→ Ensemble des Eaux superficielles et souterraines du bassin de la Dive du Nord

→ Reconnaissance d'un déséquilibre durable entre la ressource disponible et les besoins en eau

→ Mise en place de mesures de gestion



détermination de **volumes maximaux prélevables**
et
création d'**Organismes Uniques de Gestion Collective**
des prélèvements agricoles

Réglementation: Volume prélevable



→ Notification par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne (16 mai 2012)

Bassin	Sous-Bassin	Volume AEP annuel (m3)	Volume irrigation (m3) prélèvements dans le milieu naturel hors retenues collinaires		Volume industriel annuel (m3)
			Printemps (avril-juin)	Été (juillet-septembre)	
Thouet	Argenton (nappes libres et rivières en 79 et 49)	-	770 000	90 000	4 000
	Thouaré (nappes libres et rivières en 79)	-	175 000	0	4 000
	Thouet amont (nappes libres et rivières en 79)	350 000	451 200	62 000	22 000
	Thouet aval (nappes libres et rivières en 49)	650 000	775 000		-
	Thouet réalimenté en 79	8 000 000	500 000	3 000 000	-
	Dive du Nord (nappes libres et rivières en 79, 49 et 86)	5 300 000	3 000 000		350 000
	Dive du Nord (nappe captive en 86)	-	3 366 000		-
Total bassin du Thouet		14 300 000	12 189 200		380 000

Justification des volumes prélevables ?

→ Volume nappe libre

→ Volume nappe captive

Objectifs de l'OUGC



➔ Répartition équitable d'un volume de 6 366 000 m³ entre 111 irrigants

➔ Objectifs généraux de bon état quantitatif



■ Point nodal ➔ Absence de point nodal au niveau du bassin
(absence d'objectif de gestion)

■ Volume prélevable ➔ Volume prélevable respecté
(Volumés consommés << Volumés prélevables)

➤ néanmoins secteurs en difficulté (assecs – coupure)



Propositions



➔ Construction d'une base de données des prélèvements

➔ Nappe libre + rivière

➔ Nappe captive

➤ Concordance avec volume prélevable

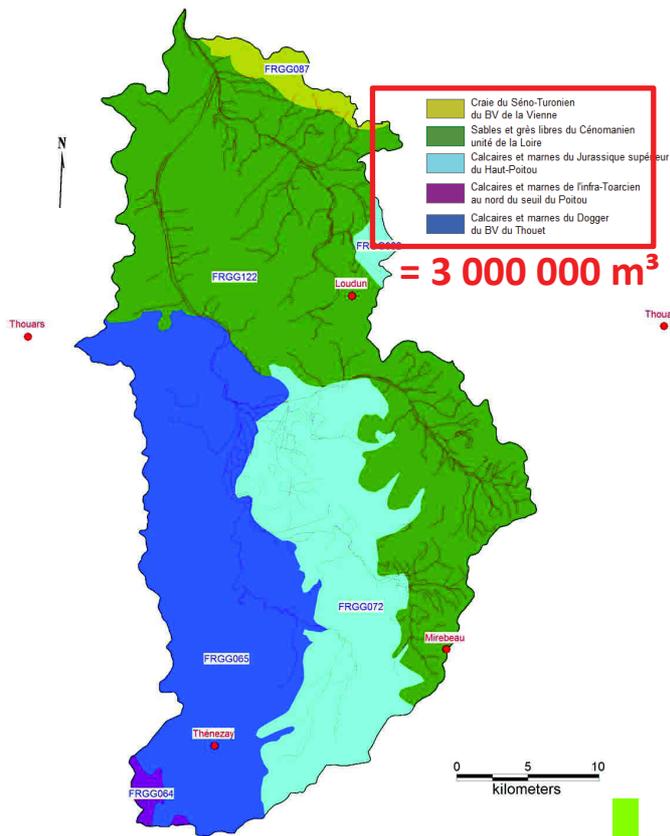
➔ Propositions

➔ Sous-sectorisation du bassin

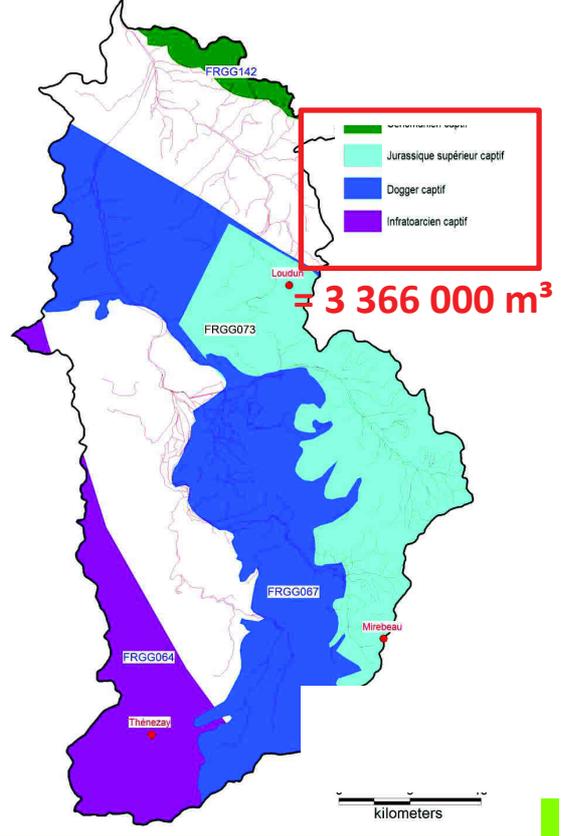
➔ Identification des enjeux



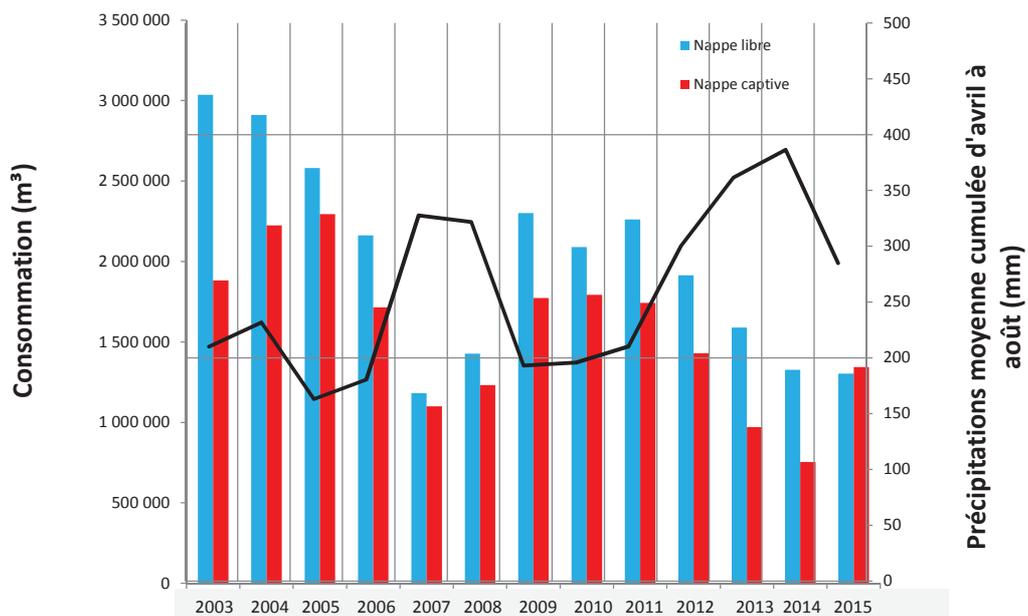
Nappe libre



Nappe captive



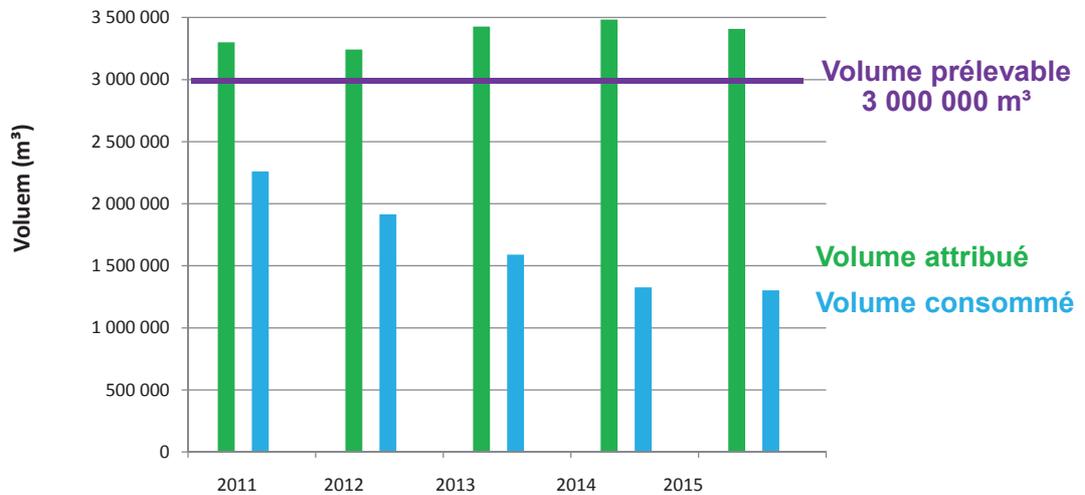
Prélèvements agricoles : Consommations



Prélèvements agricoles : **Volume prélevable/** **Volume attribué/Volume consommé**



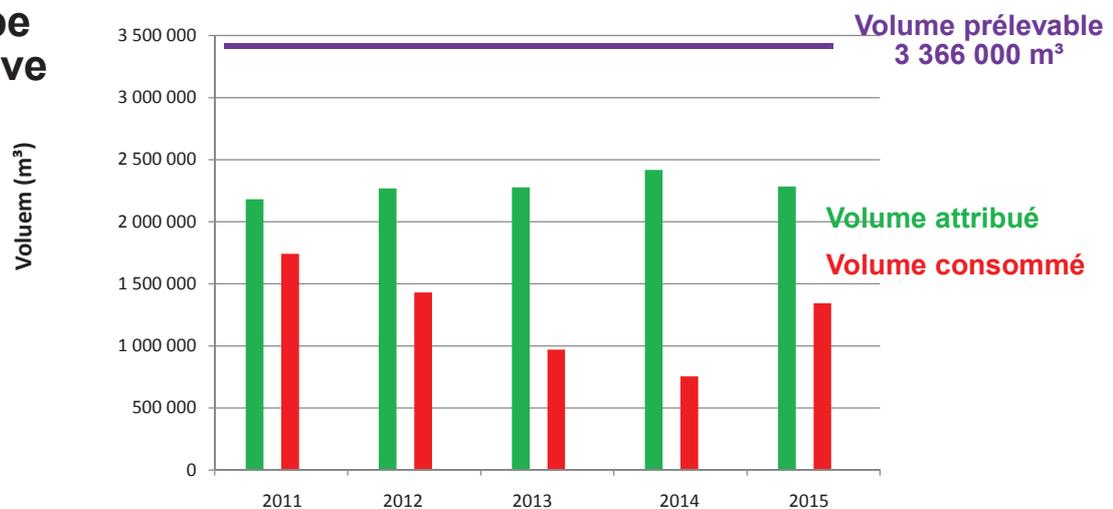
Nappe libre



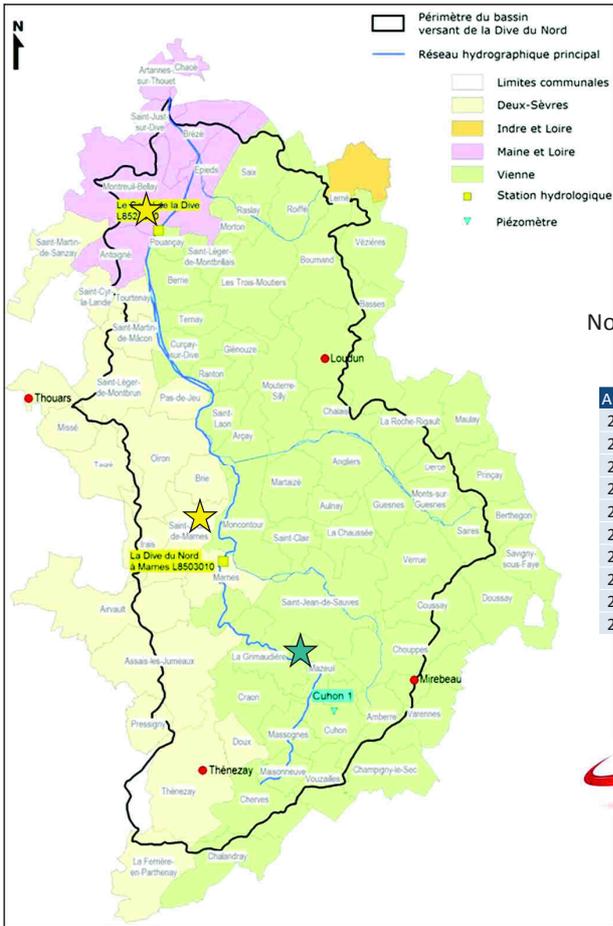
Prélèvements agricoles : **Volume prélevable/Volume** **attribué/Volume consommé**



Nappe captive



Arrêté cadre 2016



Site de référence	Niveau 1 Alerte	Niveau 2 Alerte renforcée	Niveau 3 Coupure	Niveau 4 Crise
Marnes	DSAP 0,7 m³/s DSA 0,65 m³/s	DSAR 0,5 m³/s	DCP 0,4 m³/s DC 0,2 m³/s	0,2 m³/s à Montreuil-Bellay (point nodal du SDAGE)
Pouançay	DSAP 1,8 m³/s DSA 0,9 m³/s	DSAR 0,8 m³/s	DCP 1 m³/s DC 0,5 m³/s	

Nombre de jours inférieurs aux débits d'alerte et de coupure

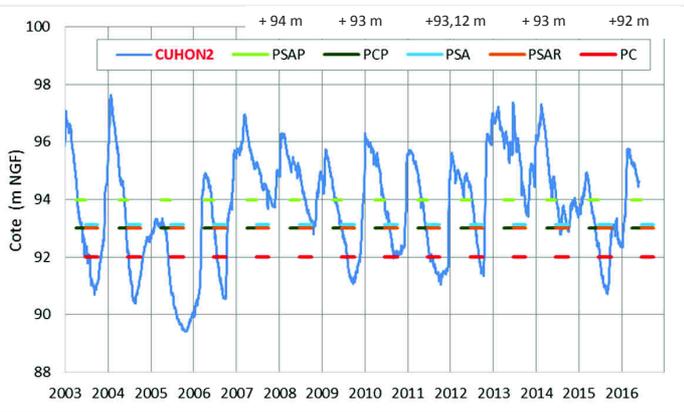
Pouançay

Année	DASP	DSA	DSAR	DCP	DC
2003	36	96	85	0	31
2004	33	122	101	7	28
2008	1	67	23	0	0
2009	68	135	132	10	84
2010	52	129	127	7	71
2011	64	138	138	36	89
2012	52	103	97	4	71
2013	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2015	19	76	71	0	0

Marnes

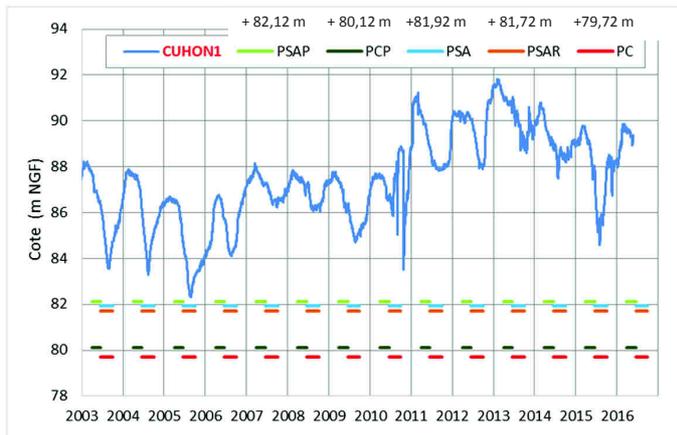
Année	DASP	DSA	DSAR	DCP	DC
2003	0	109	3	0	0
2004	18	138	136	0	0
2006	50	135	112	6	0
2007	1	91	0	0	0
2008	0	49	0	0	0
2009	23	138	124	0	0
2010	32	137	101	0	0
2011	55	138	135	0	0
2012	42	113	106	0	0
2013	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2015	13	90	0	0	0

Arrêté cadre 2016



Site de référence	Niveau 1 Alerte	Niveau 2 Alerte renforcée	Niveau 3 Coupure
Cuhon 1 Jmoy captif	PSAP -17,60 m PSA -17,8 m	PSAR -18 m	PCP -19,60 m PC -20 m
Cuhon 2 Jsup libre	PSAP -5,72 m PSA -6,60 m	PSAR -6,72 m	PCP -6,72 m PC -7,72 m

Nombre de jours inférieurs aux débits d'alerte et de coupure



Cuhon 2

Année	PASP	PSA	PSAR	PCP	PC
2003	67	103	103	25	78
2004	31	103	103	15	97
2005	31	103	103	49	103
2006	18	98	95	0	72
2007	0	0	0	0	0
2008	0	0	0	0	0
2009	58	103	103	2	59
2010	5	63	60	0	2
2011	45	103	103	17	82
2012	0	63	59	0	29
2013	0	0	0	0	0
2014	0	25	18	0	0
2015	59	103	103	26	87

Cuhon 1

Année	PASP	PSA	PSAR	PCP	PC
2003	0	0	0	0	0
2004	0	0	0	0	0
2005	0	0	0	0	0
2006	0	0	0	0	0
2007	0	0	0	0	0
2008	0	0	0	0	0
2009	0	0	0	0	0
2010	0	0	0	0	0
2011	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0
2013	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2015	0	0	0	0	0

Zones de **sensibilité** et **Enjeux**



➔ Identification des sensibilités vis-à-vis de la thématique « Eau » sur l'ensemble du bassin de la Dive du Nord

Etat des lieux



Critères de sensibilité

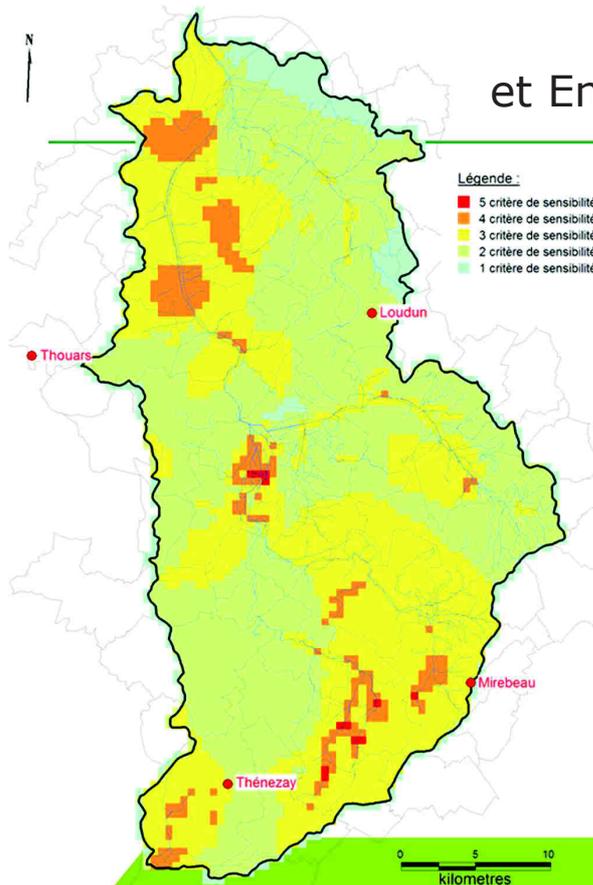
- Secteurs présentant une insuffisance des ressources en eaux souterraines et/ou superficielles par rapport aux besoins (ZRE)
- Masses d'eau présentant un mauvais état quantitatif
- Captages EDCH et périmètres
- Milieux naturels dont la fonctionnalité écologique est associée à la ressource en eau
- Masses d'eau superficielles présentant un mauvais état écologique
- Cours d'eau ou tronçons présentant des assecs réguliers



Croisement de ces critères sur maillage du bassin
(maille carrée de 500 m)



Zones de sensibilité et Enjeux: **cartographie**



Discrétisation du domaine



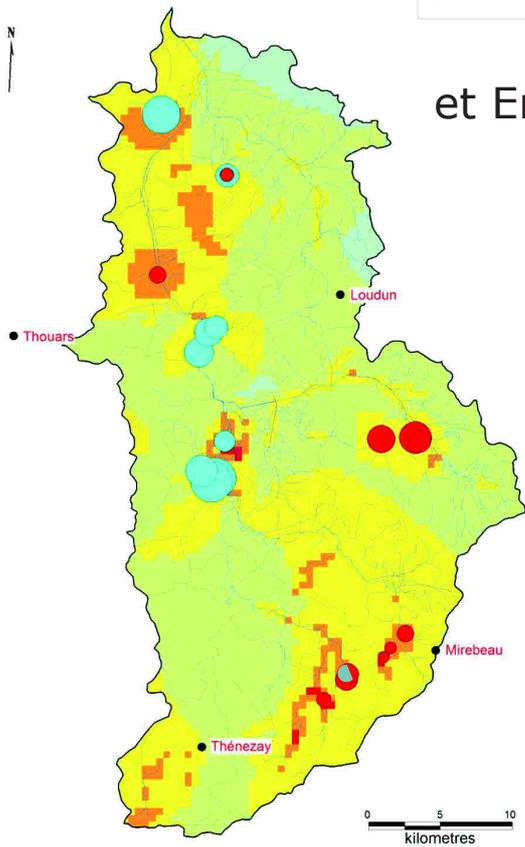
Pour chaque critère : valeur de 1 appliquée à la maille concernée par sensibilité



Sensibilité



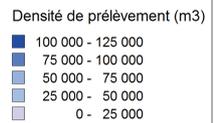
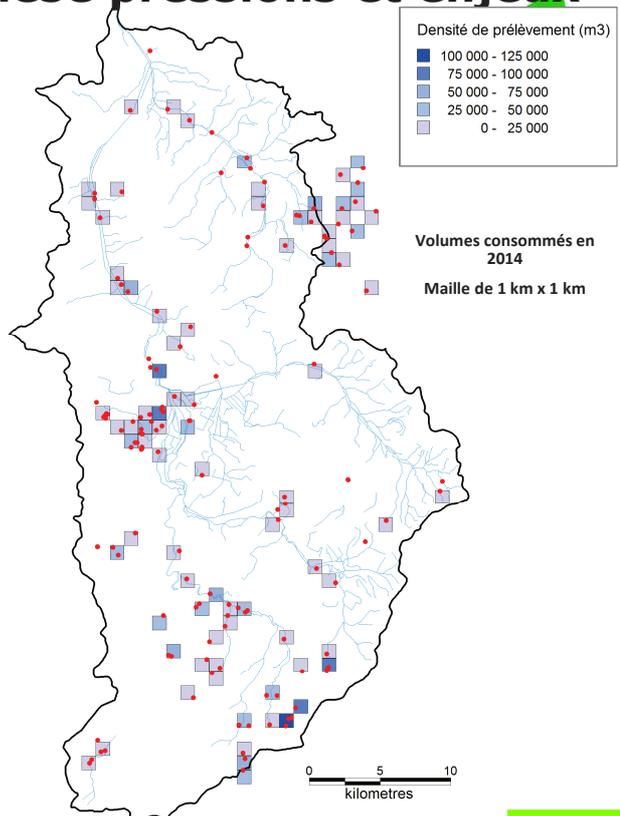
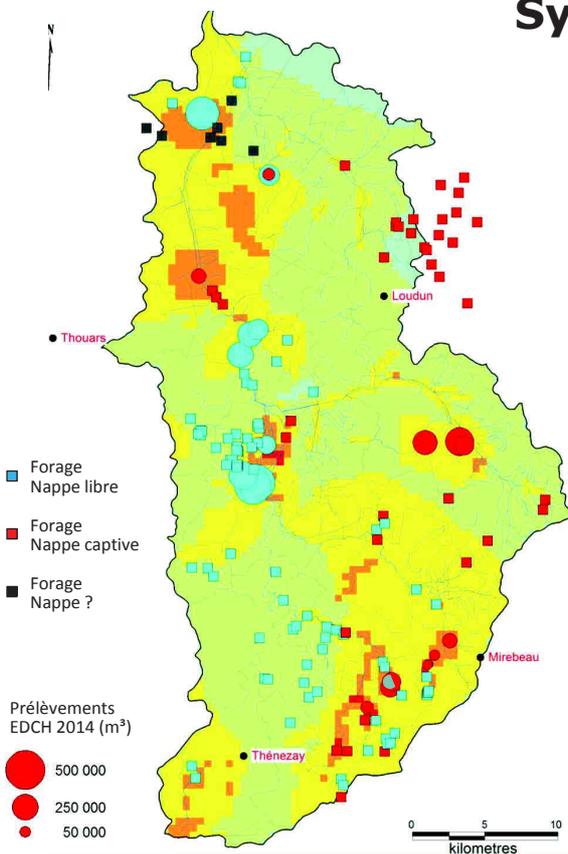
Zones de sensibilité et Enjeux: cartographie



Volumes prélevés EDCH en 2014 (m³)

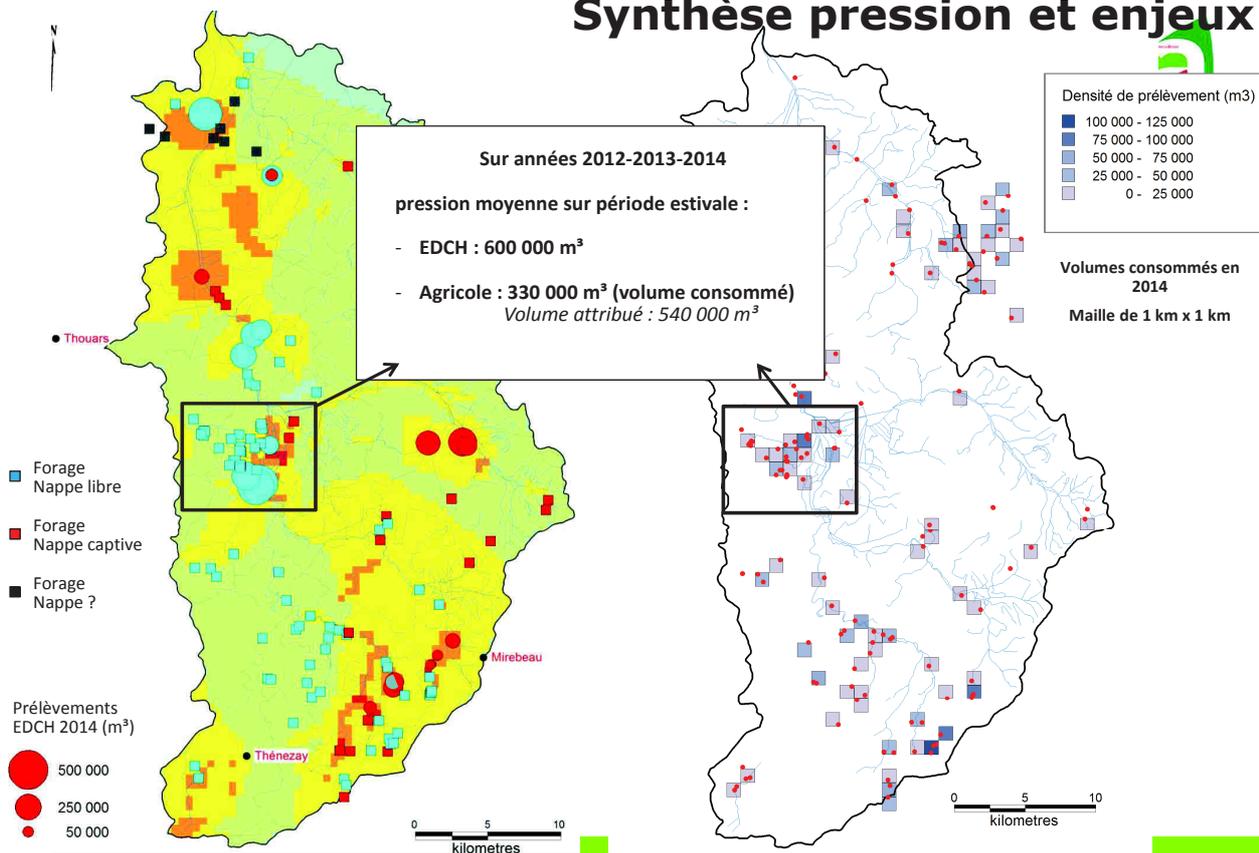


Synthèse pressions et enjeux

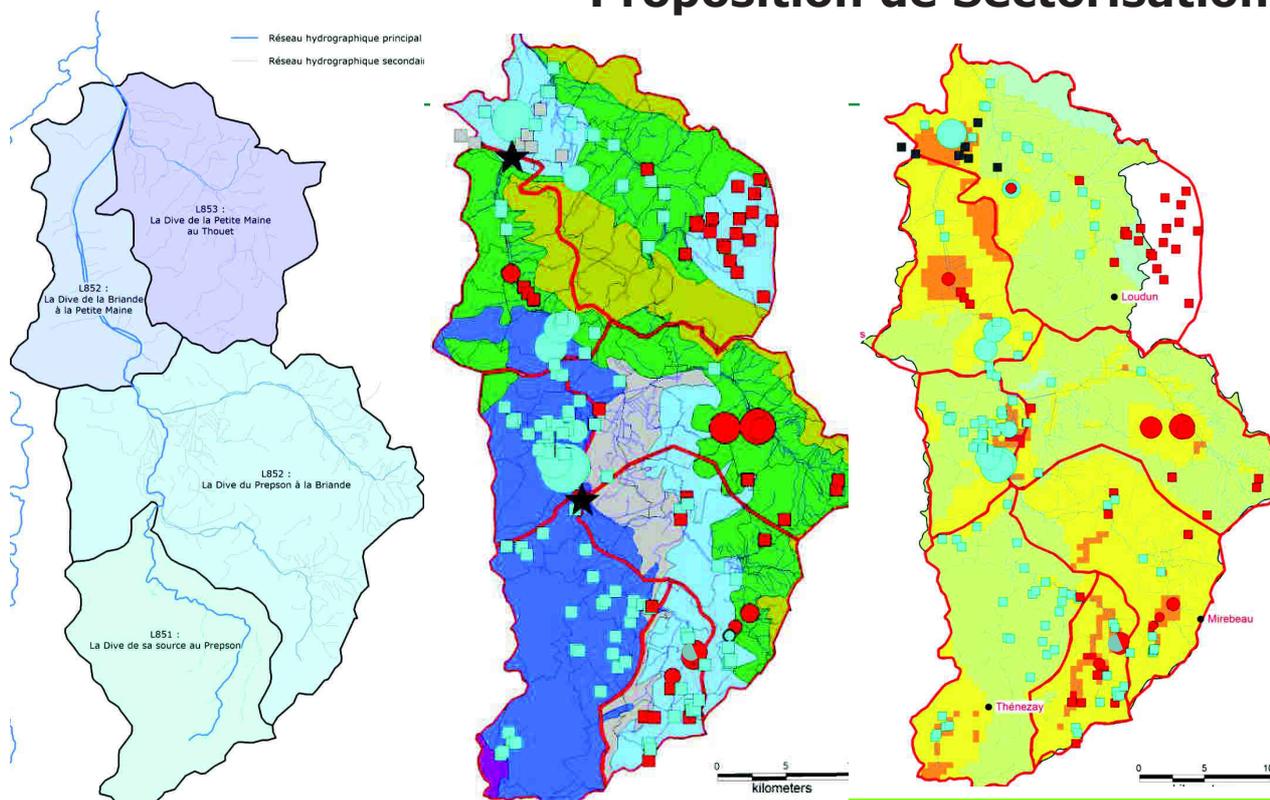


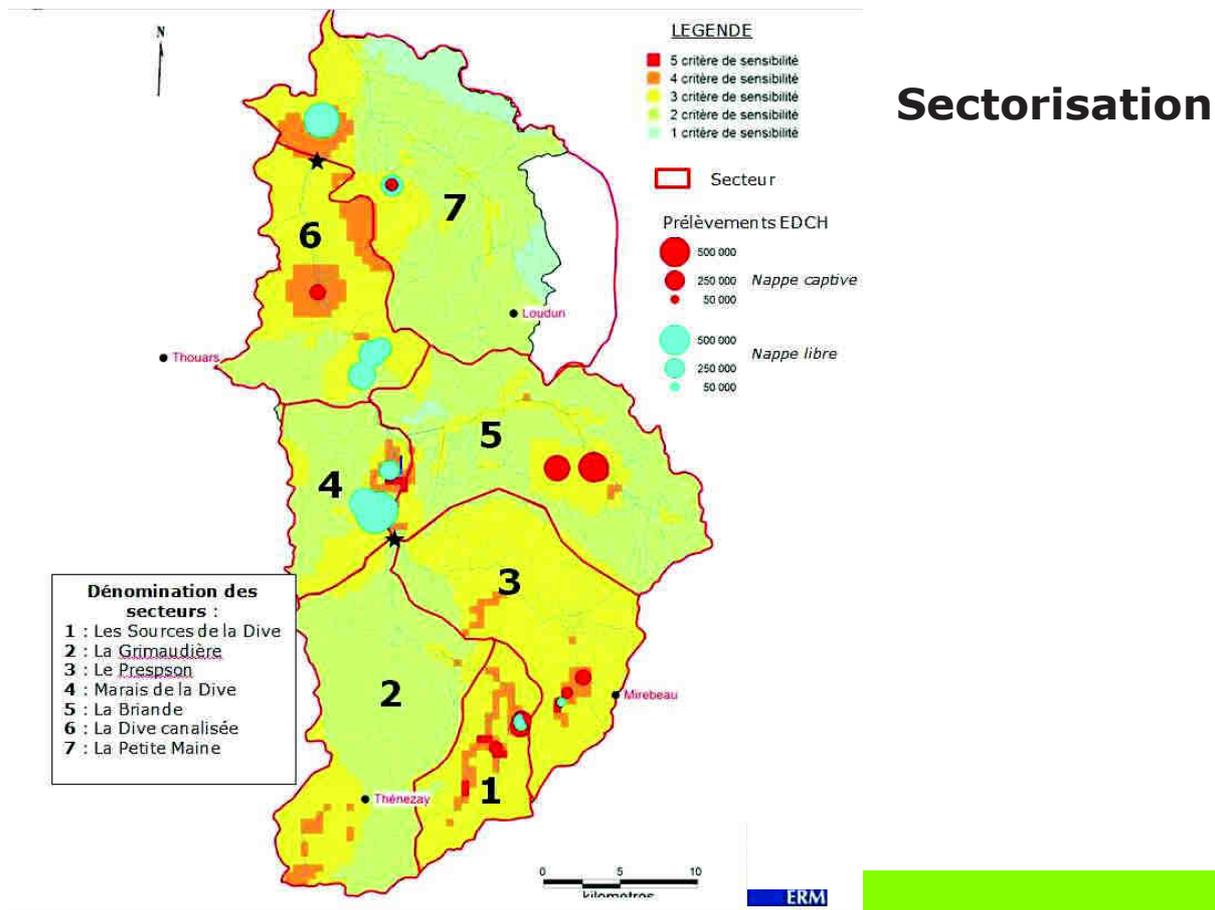
Volumes consommés en 2014
Maille de 1 km x 1 km

Synthèse pression et enjeux



Proposition de Sectorisation





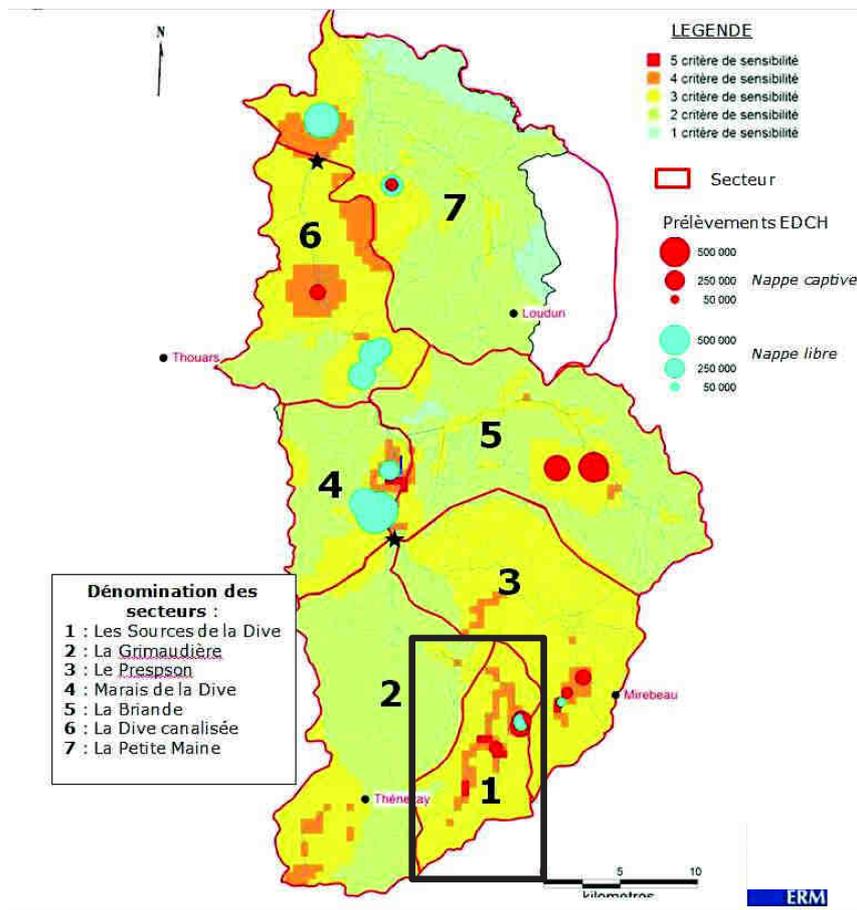
Proposition de Sectorisation



Au total 7 secteurs :

Objectif de l'OUGC :

- identification des enjeux et des pressions par sous secteur afin d'adapter au mieux le protocole de gestion
- ne pas de redéfinir des volumes prélevables par secteur.

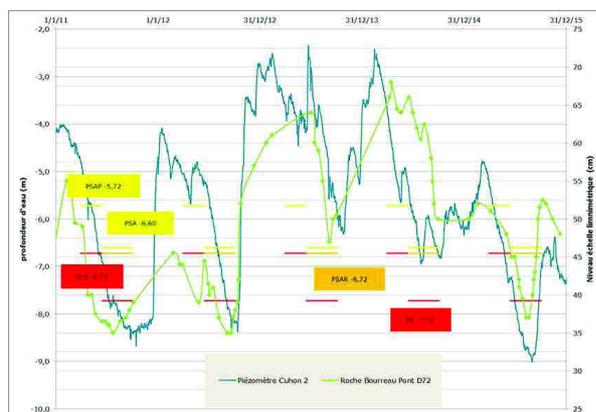


Secteur 1 : les sources de la Dive

Secteur 1 : les sources de la Dive

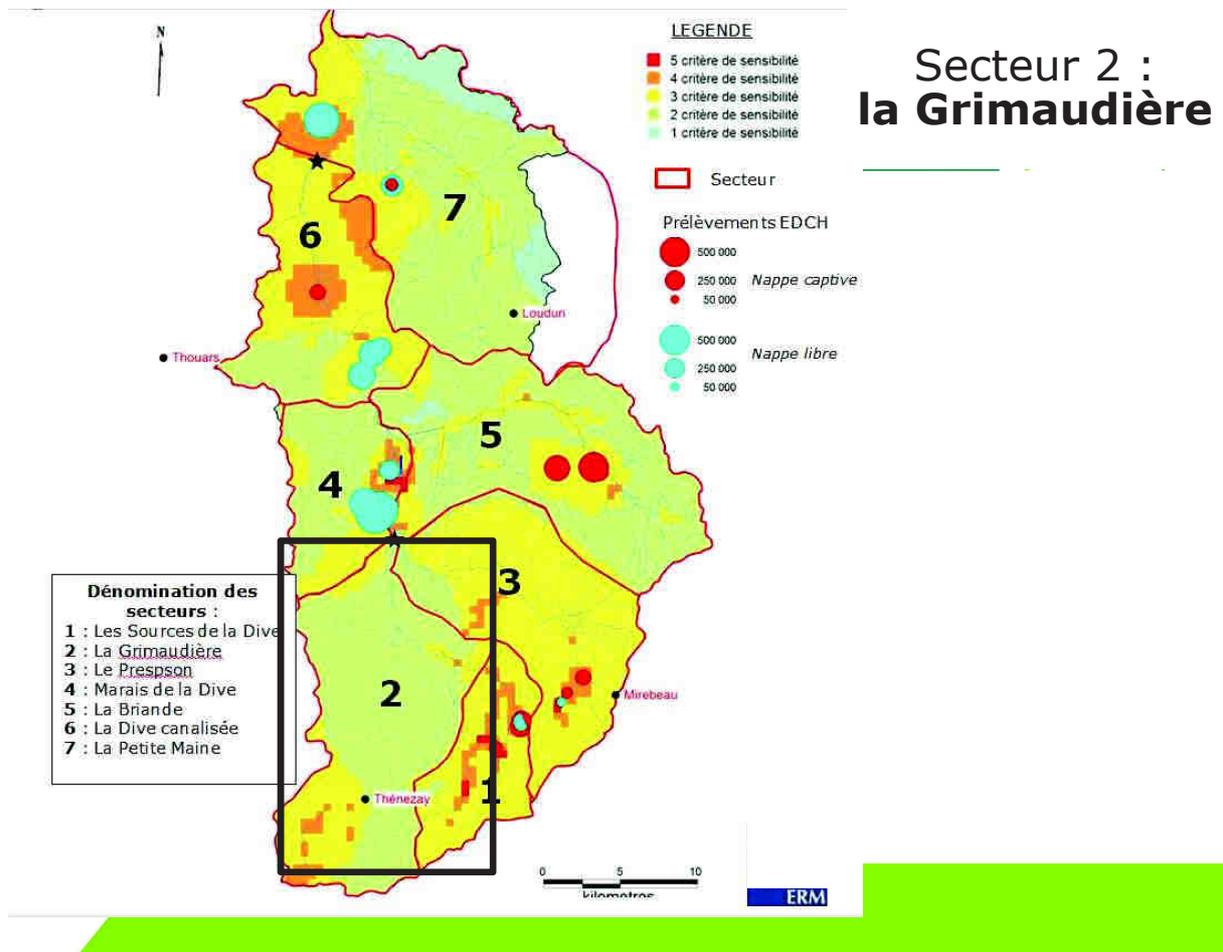
➔ Fragilité du réseau superficiel (assecs récurrents)

➔ Pas de prélèvements direct en cours d'eau mais forte relation nappe-rivière



➔ Adaptation du protocole de gestion / Travaux à poursuivre :

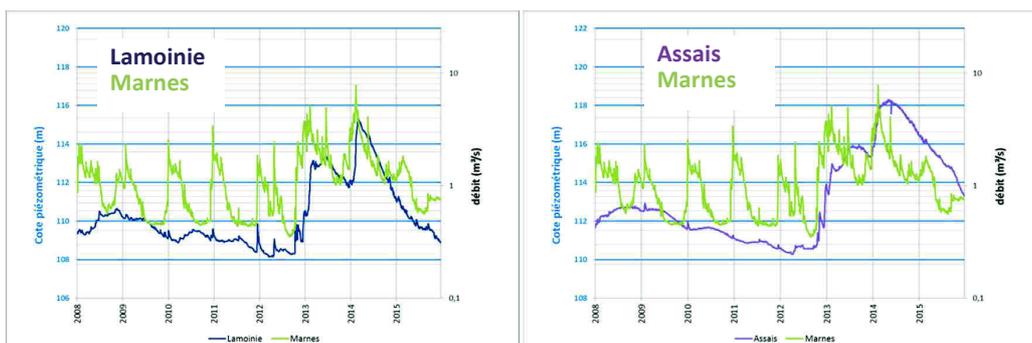
- Poursuite analyse des seuils fixés au niveau de Cuhon 2 – **gestion réactive**
- Travail de réflexion sur la distribution des assolements notamment au printemps
- Travail sur les sources (certaines obstruées)
- Jaugeages sériés avant pendant et après la campagne

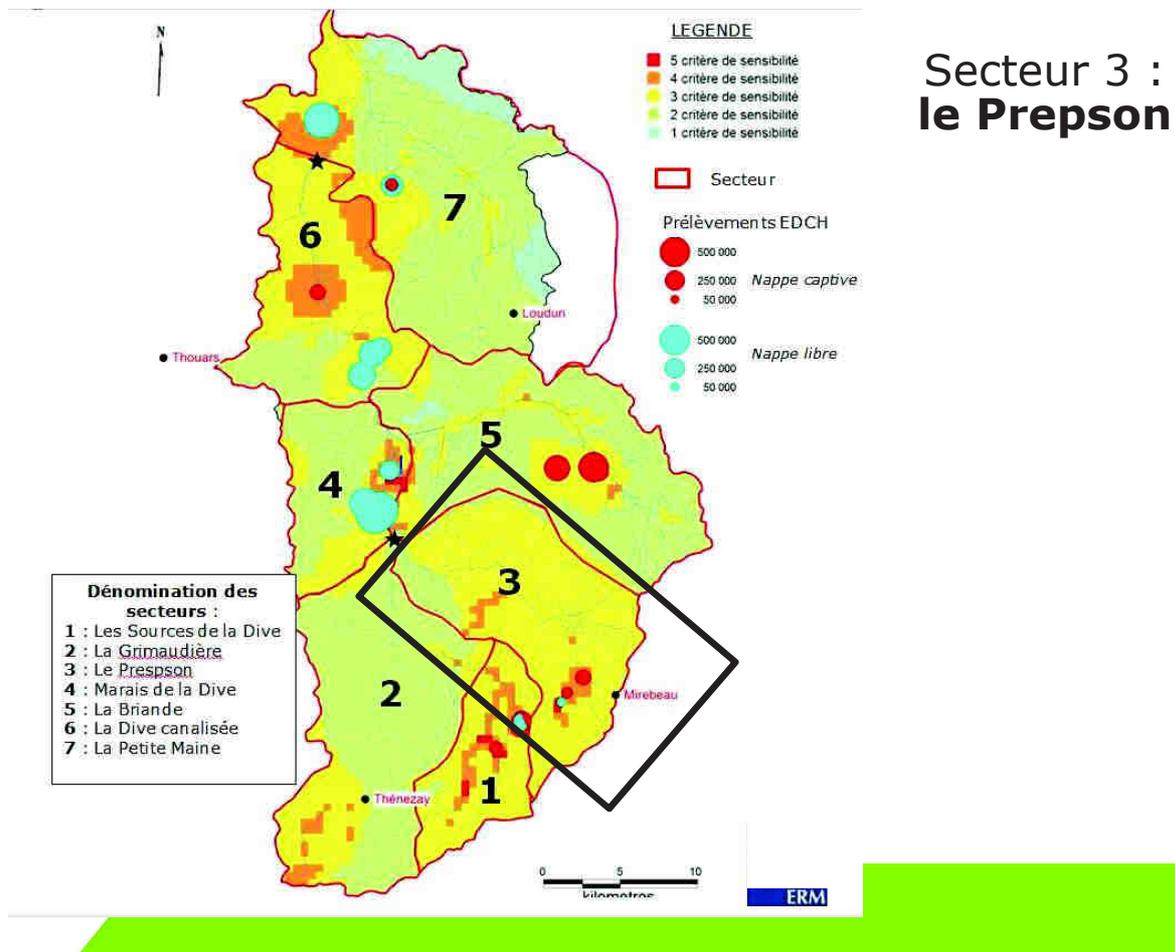


Secteur 2 : la Grimaudière



- ➔ Présence du Jurassique moyen à l'affleurement : volume conséquent à la rivière – secteur peu fragile malgré une pression agricole forte
- ➔ Quelques problèmes d'assecs en amont des sources de la Grimaudière (Gué des Thibets)
- ➔ Adaptation du protocole de gestion / Travaux à poursuivre :
 - Conservation de la station de Marnes (intégratrice de la partie amont de la Dive)
 - Analyse des piézomètres en place avec l'approche de seuils permettant d'ajuster le volumes attribués avant la campagne d'irrigation (**anticipation**)

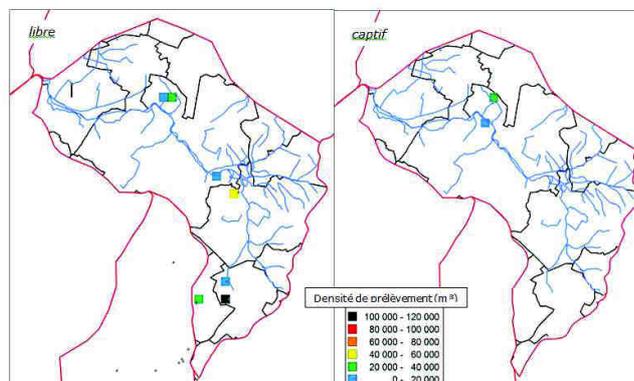




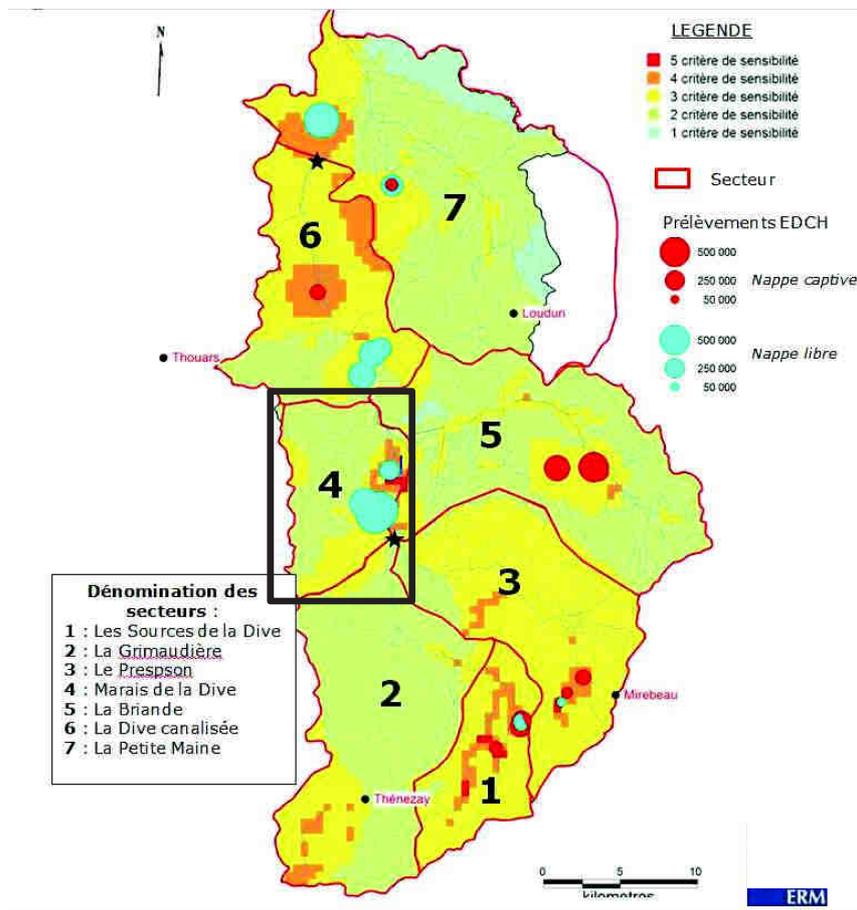
Secteur 3 : le Prepson



- ➔ Problème d'assecs sur le Prepson et le Rivalier
- ➔ Pression en nappe importante en amont du Prepson (**en tête de bassin**) même si les pressions agricoles apparaissent faibles par rapport à la recharge potentielle de l'aquifère



- ➔ Adaptation du protocole de gestion / Travaux à poursuivre :
 - Adaptation du protocole de gestion par une gestion dynamique en cours campagne : **gestion réactive** pour une meilleure répartition des prélèvements dans le temps
 - Recherche d'indicateur (points d'observation, échelle...) - Jaugeage (ouvrages les plus impactants)



Secteur 4 : Marais de la Dive

Secteur 4 : Marais de la Dive

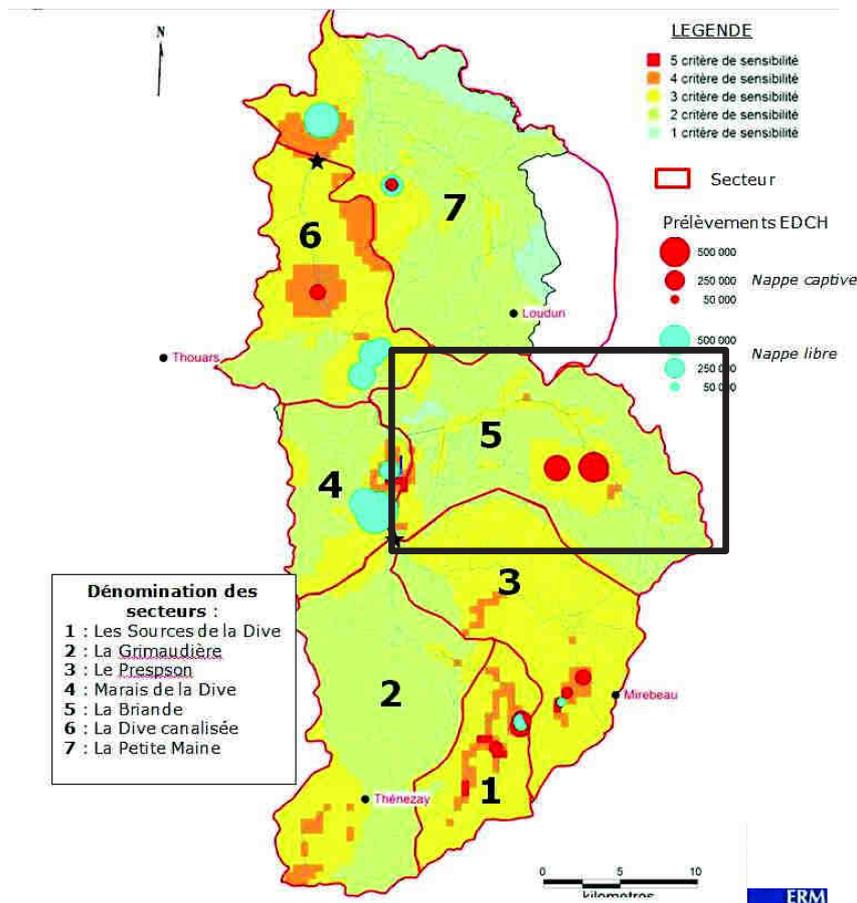


- ➔ Réseau hydrographique très chevelu : nombre important de zones humides
- ➔ Assecs importants au niveau de Montcontour et au niveau de Brie en amont de la confluence avec la Briande – fragilité en période estivale
- ➔ Enjeu AEP très marqué

Secteur 4	AEP libre	Agricole libre	AEP captif	Agricole captif
Consommation printanière et estivale moyenne sur 2011-2014 (m ³)	1 018 149	416 989	0	44 693
	Total libre : 1 435 138		Total captif : 44 693	
Consommation exprimée en %	71	29	0	100

Bilan de la consommation vis-à-vis des masses d'eau souterraine -

- ➔ Adaptation du protocole de gestion / Travaux à poursuivre :
 - Gestion par **anticipation** pour améliorer la situation grâce au suivi d'indicateur piézométrique (piézomètre de Oiron)
 - Gestion **dynamique** sur prélèvements rivières (15 % volume nappe libre)
 - Analyse du fonctionnement des peupleraies



Secteur 5 : la Briande

Secteur 5 : la Briande

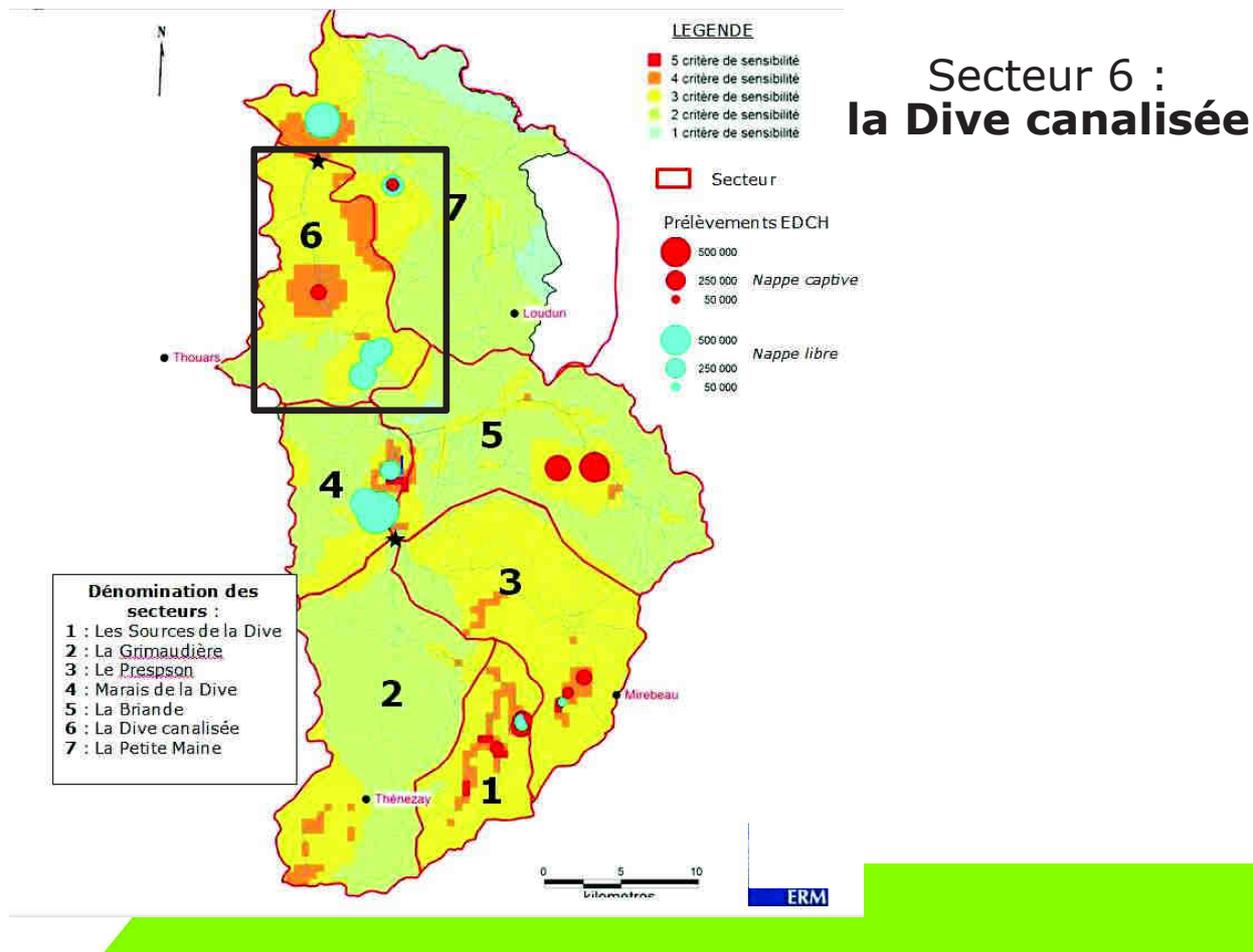


- ➔ Assecs récurrents sur la Briande
- ➔ Alimentation de la Briande par la nappe du cénoomanien
- ➔ Très peu de prélèvements en ressource libre – prélèvements à 90 % en nappe captive

Secteur 5	AEP libre	Agricole libre	AEP captif	Agricole captif
Consommation printanière et estivale moyenne sur 2011-2014 (m ³)	0	12 252	532 752	101 422
	Total libre : 12 252		Total captif : 634 474	
Consommation exprimée en %	0	100	84	16

Bilan de la consommation vis-à-vis des masses d'eau souterraine – secteur 5

- ➔ Adaptation du protocole de gestion / Travaux à poursuivre :
 - Ressource libre : 1 point de prélèvement
 - Ressource captive : pas de proposition de gestion spécifique



Secteur 6 : la Dive canalisée



- ➔ Pas d'assecs récurrents en aval sur cette partie de la Dive en amont de la station de Pouançay
- ➔ peu de prélèvement agricole en ressource captive
Prélèvement agricole en ressource libre faible au regard de la pression AEP (83% des prélèvements)

Secteur 6	AEP libre	Agricole libre	AEP captif	Agricole captif
Consommation printanière et estivale moyenne sur 2011-2014 (m ³)	503 910	105 973	76 363	52 139
	Total libre : 609 883		Total captif : 125 502	
Consommation exprimée en %	83	17	58	42

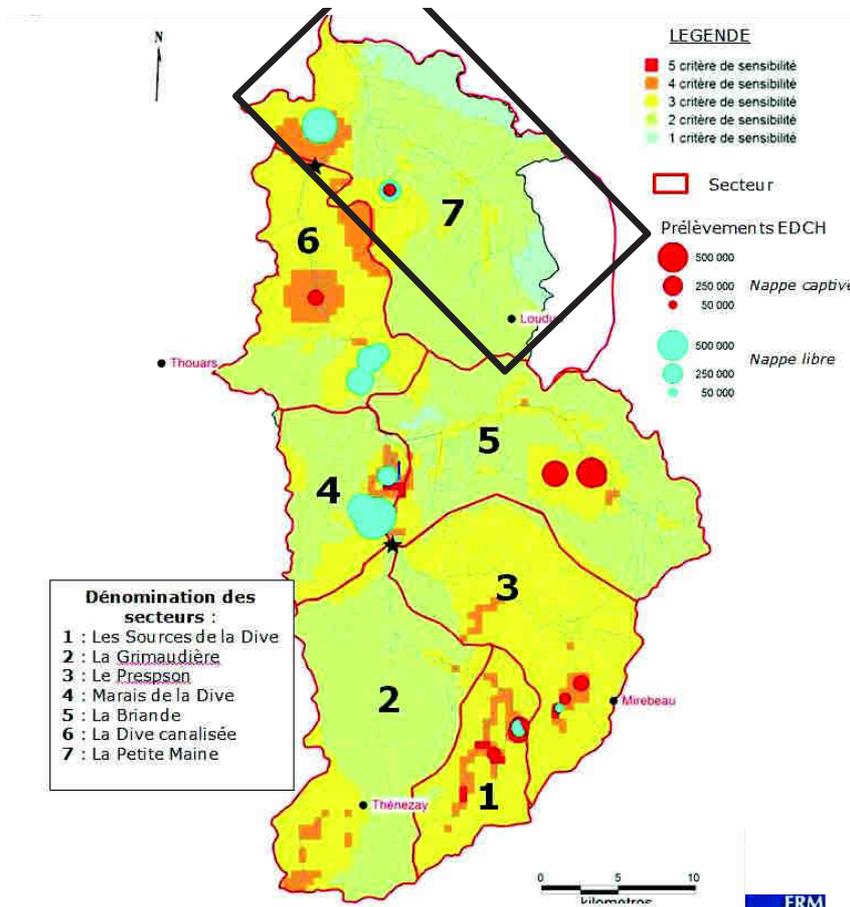
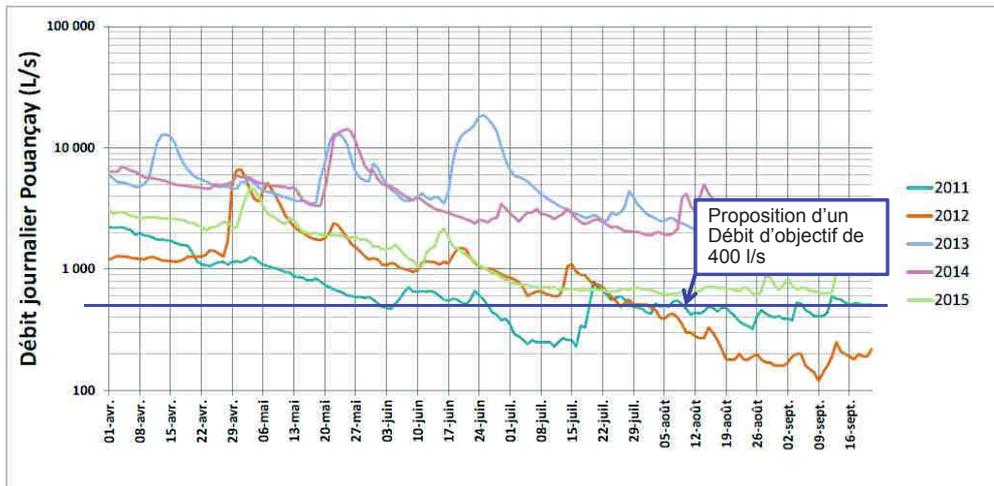
Tableau V.7-2 : Bilan de la consommation vis-à-vis des masses d'eau souterraine – secteur 6

- ➔ Adaptation du protocole de gestion / Travaux à poursuivre :
 - Consolidation des données concernant les prélèvements situés dans le département 49
 - La poursuite de l'analyse des seuils fixés à Pouançay et reconstitution débit naturel/ **gestion réactive** des prélèvements rivières

Secteur 6 : la Dive canalisée



➔ Reconstitution d'un débit naturel à Pouançay à partir des chroniques de débit et de prélèvements sur les secteurs 4 et 6 en ressource libre.



Secteur 7 : la Petite Maine

Secteur 7 : la Petite Maine



- ➔ Quelques assècs en amont de la Petite Maine et le Martiel
- ➔ Prélèvement principalement en ressource captive
- ➔ Pression AEP prépondérante en ressource libre

Secteur 7	AEP libre	Agricole libre	AEP captif	Agricole captif
Consommation printanière et estivale moyenne sur 2011-2014 (m³)	415 783	165 087	57 315	717 193
	Total libre : 580 870		Total captif : 774 058	
Consommation exprimée en %	72	28	7	93

Bilan de la consommation vis-à-vis des masses d'eau souterraine - secteur 7

- ➔ Adaptation du protocole de gestion / Travaux à poursuivre :
 - Gestion réactive des prélèvements à partir de Pouançay
 - Consolidation des données concernant les prélèvements situés dans le département 49
 - Recherche d'indicateur
 - Réalisation de jaugeages

Pression du Plan de Répartition actuel



	Consommation moyenne 2011-2014 (m³)			Plan de répartition 2017 (m³)	
	libre	captif	doute	libre	captif
Secteur 1	117 923	410 522		164 000	581 850
Secteur 2	640 826	0		1 387 624	0
Secteur 3	247 709	31 404		451 123	81 000
Secteur 4	359 869	44 693	39 343	602 310	71 000
Secteur 5	8 144	103 476		17 800	282 323
Secteur 6	105 973	52 139		164 474	101 171
Secteur 7	171 825	710 456	143 615	348 507	1 417 968
TOTAL	1 652 269	1 352 690	182 958	3 135 838	2 535 312

Tableau V.10-1 : Décomposition du plan de répartition par secteur

Dive du Nord (nappes libres et rivières en 79, 49 et 86)	5 300 000	3 000 000	350 000	➔ Volume nappe libre
Dive du Nord (nappe captive en 86)	-	3 366 000	-	➔ Volume nappe captive

Analyse des impacts



- ➔ **Objectifs OUGC de la Dive du Nord :**
 - Répartition équitable d'un volume de 6 366 000 m³ entre les irrigants du bassin

- ➔ **Objectifs généraux de bon état quantitatif doivent se faire selon des critères que sont :**
 - Respect du DOE (Débit d'Objectif d'Etiage) au point nodal
 - ➔ *L'absence de point nodal au niveau du bassin entraîne l'absence d'objectif de gestion sur ce bassin.*
 - Respect du volume prélevable
 - ➔ *Les volumes consommés sont très inférieurs aux volumes prélevables quelle que soit la ressource et des attributions de volumes proches des VP.*

- ➔ **Pas de notion de volume prélevable par secteur mais amélioration par les outils de gestion proposés dans le cadre de l'OUGC**

Synthèse des outils de gestion



Secteur	Sensibilité	Pression agricole	Présence d'indicateur	Outils de gestion proposés dans le cadre de l'OUGC	Effet/Outils de gestion	Travaux à poursuivre
1 : Les sources de la Dive	Forte	Forte	Cuhon 2 (Jsup libre) Cuhon 1 (Jmoy captif)	Gestion réactive des prélèvements en nappe libre à partir de Cuhon 2	Fort	- Seuils Cuhon 2 - Assolément - Sources obstruées - Jaugeages sériés
2 : La Grimaudière	Faible	Forte	Marnes (limnigraphe Dive) Assais (Jmoy libre) Lamoinie (Jmoy libre)	Gestion anticipée des prélèvements en nappe libre à partir de Lamoinie et /ou Assais	Moyen	- Conservation Marnes - Analyse seuils piézomètres Lamoinie - Assais
3 : Le Prepson	Forte	Forte	Marnes (limnigraphe Dive) Sauves (Jmoy captif)	Gestion réactive des prélèvements en nappe les plus impactant	Fort	- Conservation Marnes - Recherche indicateur - Identification des ouvrages les plus impactant
4 : Marais de la Dive	Moyenne	Faible	Oiron (Jmoy libre)	Action principale : gestion anticipée de prélèvements en nappe à partir de Oiron. Action secondaire : gestion réactive des prélèvements en rivière	Faible	- Conservation Marnes - Analyse seuil piézomètre - Analyse fonctionnement peupleraie
5 : La Briande	Moyenne	Faible	-	Gestion réactive des prélèvements les plus impactant	Faible	- Jaugeage amont et aval de prélèvement
6 : La Dive canalisée	Forte	Faible	Pouançay (limnigraphe Dive)	Gestion réactive des prélèvements rivière à partir de Pouançay	Faible	- Seuils Pouançay - Acquisition connaissance prélèvements 49 - Débit naturel Pouançay
7 : La Petite Maine	Faible	Moyenne	Montreuil (Jmoy captif)	Gestion réactive des prélèvements	Moyen	- Recherche indicateur - Acquisition connaissance prélèvements 49 - Jaugeages

Gestion réactive : Gestion en cours de campagne pour une meilleure répartition des prélèvements dans le temps
Gestion anticipée : Adaptation des volumes attribués au travers du plan de répartition à l'amont de la campagne

Evolution du Plan de Répartition



Evolution du plan de répartition en tenant compte :

- De la ressource sollicitée (nappe libres, nappe captive)
- Des spécificités des secteurs et des protocoles de gestion proposés
- Des besoins agronomiques (dose/ha par culture)



Merci de votre écoute

Remarques / observations membres de la CLE :

- Pourquoi les volumes attribués sont supérieurs aux volumes prélevables, d'autant plus que les volumes consommés sont inférieurs aux volumes prélevables.
Les volumes prélevables devraient être un plafond à ne pas dépasser dès 2017, surtout dans le contexte actuel de changement climatique.
- Compatibilité avec le SAGE : les enjeux identifiés dans le dossier sont ceux de l'étude de préfiguration du SAGE et non les enjeux validés par les membres de la CLE le 1^{er} juin 2016.
Le SAGE étant toujours en cours d'élaboration, il ne peut être indiqué que le projet respecte les enjeux prioritaires du SAGE.
- L'OUGC fait une proposition d'objectif pour le bassin de la Dive à Pouançay compris entre 396 à 414 L/s (reconstitution d'un débit non influencé par les prélèvements agricoles) / Point nodal du Thouet ne prend pas en compte Dive du Nord.
Sollicitation officielle du SAGE ? Détails des éléments ayant permis d'estimer ces mesures ?
Statistiques des secteurs 4 et 6 suffisantes ? Méconnaissance sur certains prélèvements du secteur 7
- Remarque sur les critères de définition des zones de sensibilité :
 - Captages AEP : il faudrait prendre en compte les AAC lorsqu'elles sont définies car elles peuvent différer des PPE
 - Zones humides : très peu de mailles concernées par les zones humides bien que nous sommes dans une zone de marais (aucun inventaire zones humides suivi par le SAGE sur la Vienne et le Maine et Loire)

Remarques / observations membres de la CLE :

- Un travail sur l'assolement est proposé sur certains secteurs sans pour autant en préciser son contenu. La réflexion sur l'évolution de l'assolement devrait être détaillée et concerner la totalité du bassin de la Dive du Nord tout en prenant en compte des réflexions sur l'évolution des pratiques (moins consommatrices d'eau).
- Les outils proposés pour limiter les assecs ne sont pas développés : travail sur l'assolement ? Changements de systèmes ? Économies d'eau ? (origine des assecs)
- Travail sur les sources avec le SAGE et la Fédération de pêche ?
- Secteur 7 captages hors BV de la Dive ?
- Réseau d'observateurs de terrain (irrigants) : ne serait-il pas possible d'intégrer d'autres expertises techniques susceptibles de rendre également compte de leurs observations ?
- La gestion des assecs sur les têtes de bassin mériterait une analyse plus complète pour affiner le risque de défaut d'écoulement ou des variations néfastes au bon fonctionnement des frayères.
- Le rapport annuel devrait comprendre des données sur les volumes – surfaces – cultures / difficultés rencontrées / actions d'économies d'eau et être transmis pour information au SAGE.



Ordre du jour



1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC Dive du Nord
2. **Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton**
3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
4. Résultats des inventaires zones humides 2016 – Pays de Gâtine
5. Échéances 2017
6. Informations complémentaires & Questions diverses

2. Copil CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton

Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative du bassin Thouet-Thouaret-Argenton

Un CTGQ est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'Eau.

Conclu pour une durée de 5 ans entre l'Agence de l'Eau, un maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers, il permet de financer la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la gestion de la ressource en eau.

CLE du 1^{er} juin 2016 :

Information des Chambres d'Agriculture 79 et 49 sur leur souhait de s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton

Décision de la CLE :

- *Non prise en charge par la CLE de la gouvernance du CTGQ*
- *Demande que la CLE puisse émettre un avis sur la composition du copil du CTGQ*

Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 du 7 décembre sollicitant l'avis de la CLE sur la composition du copil du CTGQ-TTA

(transmis aux membres du Bureau de la CLE le 07/12)

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
Contrat Territorial de Gestion Quantitative
Du Thouet-Thouaret-Argenton

2. Copil CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton

Représentants des collectivités territoriales

1. Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
2. Conseil Régional Pays de la Loire
3. Conseil Départemental des Deux-Sèvres
4. Conseil Départemental du Maine-et-Loire
5. Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
6. Communauté de Communes du Thouarsais
7. Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement
8. Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
9. Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine
10. CLE du SAGE Thouet

Représentants de l'Etat

11. Agence de l'eau Loire-Bretagne
12. DRAAF Nouvelle-Aquitaine
13. DRAAF Pays de la Loire
14. DREAL Nouvelle-Aquitaine
15. DREAL Pays de la Loire
16. DDT des Deux-Sèvres
17. DDT du Maine-et-Loire
18. Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
19. Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
20. Délégué du service départemental 79 de l'ONEMA
21. Délégué du service départemental 49 de l'ONEMA

Représentants des usagers

22. Aquanide 79
23. Syndicat de Cogestion des Eaux du Thouet et du Sud-Saumurois
24. Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine - OUGC Thouet
25. Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
26. Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire
27. Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres
28. Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
29. Coop de France Poitou-Charentes
30. Négoce Agricole Centre Atlantique
31. Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres
32. Association Poitou-Charentes Nature
33. Syndicat d'Eau du Val de Thouet
34. Société Publique Locale des eaux du Cébron

**Avis sur la composition du
comité de pilotage CTGQ-TTA**

**Présentation de ce comité de
pilotage pour avis lors de la
prochaine séance plénière de la CLE**

**Demande du Syndicat des
Propriétaires Fermiers Exploitants
d'Étangs Poitou Vendée**

Ordre du jour



1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC Dive du Nord
2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton
3. **Point d'avancement de l'étude GEMAPI**
4. Résultats des inventaires zones humides 2016 – Pays de Gâtine
5. Échéances 2017
6. Informations complémentaires & Questions diverses



Ordre du jour



1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC Dive du Nord
2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton
3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
4. **Résultats des inventaires zones humides 2016 – Pays de Gâtine**
5. Échéances 2017
6. Informations complémentaires & Questions diverses

4. Inventaires zones humides

Inventaires des zones humides Communes du Pays de Gâtine

- **Validation par la CLE de la qualité et du respect de la méthodologie du SAGE lors des inventaires des zones humides**
- **La cellule d'animation du SAGE est associée à l'ensemble des réunions de travail, conformément à la méthodologie qui demande notamment :**
 - **La mise en place d'un groupe de concertation**
 - **Un travail sur cartes à partir de données de prélocalisation**
 - **Une communication globale, auprès des propriétaires, des agriculteurs et de la population**
- **Communes dont l'inventaire sera soumis à validation de la CLE :**
Allonne, Assais-les-Jumeaux, Availles-Thouarsais, Boussais, Doux, Irais, Lageon, Le Beugnon, Le Chillou, Le Retail, Louin, Maisontiers, Saint-Aubin-le-Cloud, Vernoux-en-Gâtine

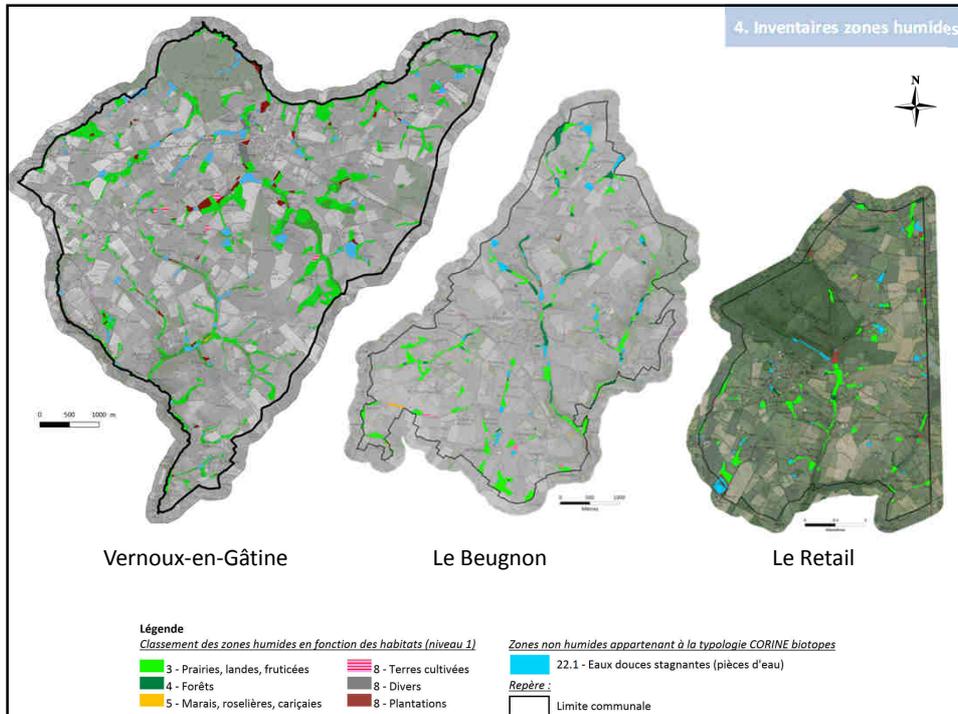
(En attente des documents finaux pour Lhoumois, Oroux et Saint-Martin-du-Fouilloux)

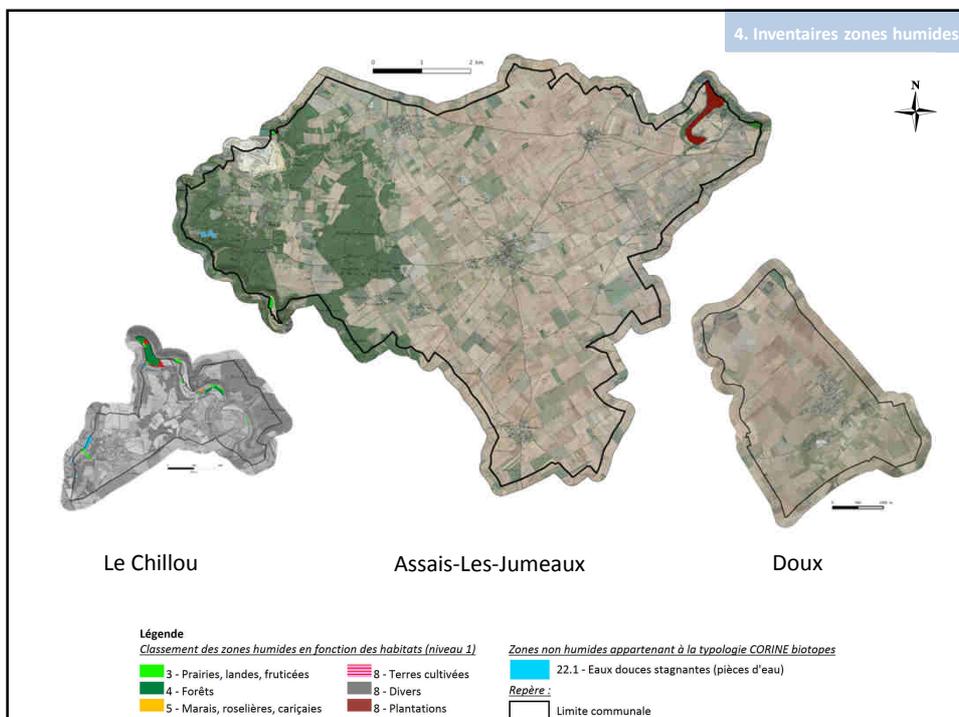
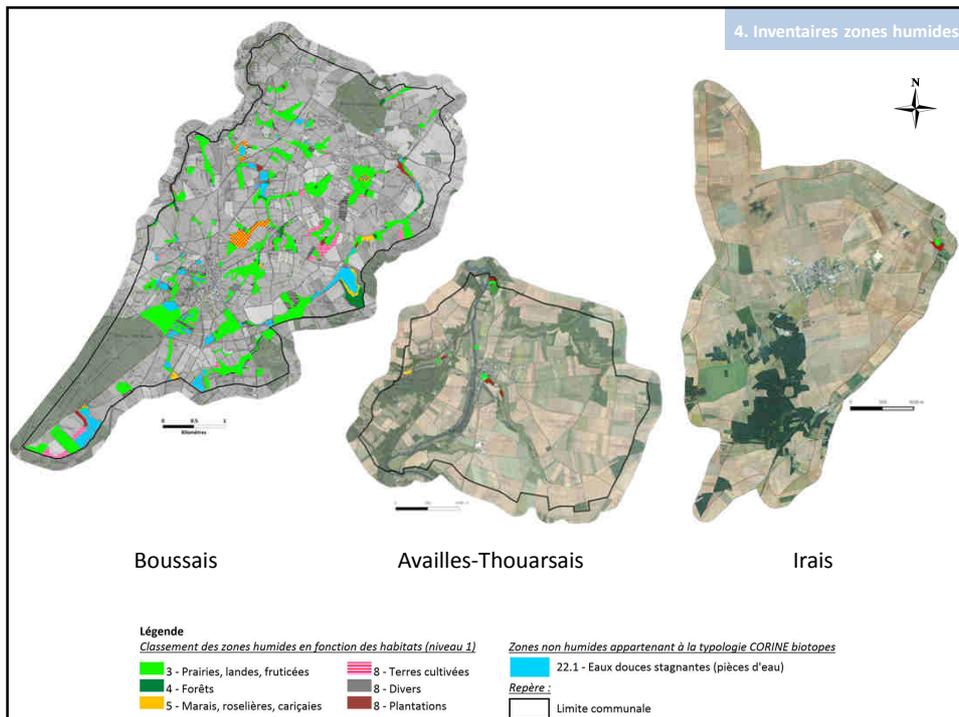
4. Inventaires zones humides

Commune	Surface en ZH (ha)	% communal	Réseau hydrographique (km)	Nombre plans d'eau & mares	Surface plans d'eau & mares (ha)	Nombre de sondages pédologiques	Date de délibération approuvant l'inventaire	Méthodologie du SAGE respectée (concertation/info)
ALLONNE	207,99	8,98	46,58	123	15,94	885	04 avril 2016	Oui
ASSAIS-LES-JUMEAUX	28,47	0,54	7,058	11	2,425	128	12 septembre 2016	Oui
AVAILLES-THOUARSAIS	6,731	0,62	7,882	7	0,209	126	15 septembre 2016	Oui
BOUSSAIS	254,85	12,70	29,19	210	48,18	1348	1 ^{er} septembre 2016	Oui
DOUX	0,073	0,01	5,036	1	0,009	21	07 juin 2016	Oui
IRAIS	3,18	0,23	0,38	1	0,165	46	25 avril 2016	Oui
LAGEON	125,9	8,99	24,0	154	13,20 (hors Cébron)	513	02 juin 2016	Oui
LE BEUGNON	88,398	5,32	37,02	119	18,559	961	23 mai 2016	Oui
LE CHILLOU	14,52	2,92	10,07	7	1,79	179	12 septembre 2016	Oui
LE RETAIL	49,984	3,48	36,171	79	13,466	732	17 mars 2016	Oui
LOUIN	187,7	9,16	36,367	163	70,992	1096	12 juillet 2016	Oui
MAISONTIERS	234,355	12,81	27,81	164	27,47	1026	11 juillet 2016	Oui
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	351,332	8,34	109,96	434	61,765	1744	25 février 2016	Oui
VERNOUX-EN-GÂTINE	326,0	10,35	97,11	212	59,916	3050	15 septembre 2016	Oui

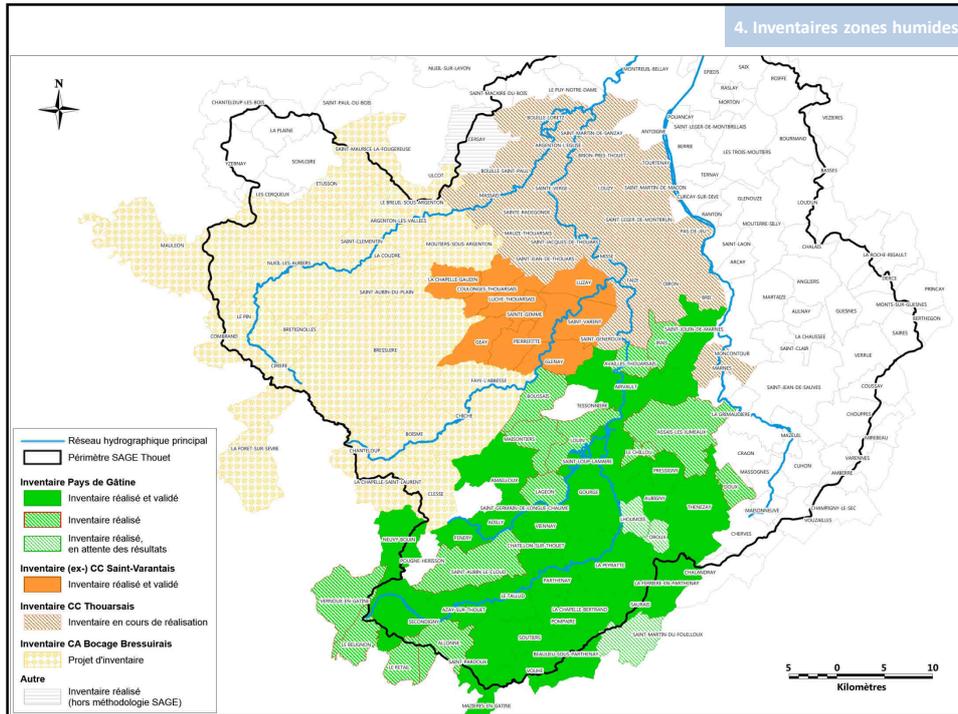
En attente des documents finaux pour Lhoumois, Oroux et Saint-Martin-du-Fouilloux

4. Inventaires zones humides





4. Inventaires zones humides



Ordre du jour



1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC Dive du Nord
2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton
3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
4. Résultats des inventaires zones humides 2016 – Pays de Gâtine
5. **Échéances 2017**
6. Informations complémentaires & Questions diverses

Calendrier prévisionnel 2017

CLE

- **Février / Mars 2017**
 - Avis sur la composition du comité pilotage CTGQ-TTA
 - Avis sur le plan d'adaptation au changement climatique du comité de bassin
 - Rapport d'activité de la CLE 2016
 - Avis sur le périmètre de la ZSCE des Lutineaux
 - Validation des inventaires zones humides du Pays de Gâtine
- **Avril 2017**
 - Restitution phase 1 et 2 de l'étude GEMAPI
 - Avis sur le CTMA du Thouet
 - Préparation commission thématique

Étude GEMAPI

- 26 janvier 2017 - Comité de pilotage fin de phase 1 « état des lieux »
- Mars / avril 2017 - Atelier de travail / Comité de pilotage phase 2 « définition de scénarios et choix »
- Juin 2017 – Comité de pilotage phase 3 « Guide d'accompagnement de la mise en place du scénario retenu »

Commission thématique

- Fin premier semestre 2017 – précisions sur les objectifs du SAGE



Ordre du jour



1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC Dive du Nord
2. Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton
3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
4. Résultats des inventaires zones humides 2016 – Pays de Gâtine
5. Échéances 2017
6. **Informations complémentaires & Questions diverses**

Informations complémentaires
Questions diverses

- **Lettre d'information du SAGE de décembre en cours de rédaction**
 - La journée « membres CLE »
 - L'assainissement – collectif/non collectif – sur le bassin du Thouet
 - Zoom sur des espaces naturels remarquables : les sites Natura 2000
- **Le comité technique cartographie des cours d'eau 79 se réunira début 2017 pour l'analyse des prospections terrain réalisées sur le bassin de la Viette**
Courrier adressé aux Maires des communes concernées pour consultation des résultats terrain

Questions diverses





Réf : Pôle Environnement/CBO/CGE/2016
Service Production et Environnement
Dossier suivi par Coline BOURRU
☎ : 05.49.77.10.24
✉ : coline.bourru@deux-sevres.chambagri.fr

Syndicat Mixte de la vallée du Thouet
CLE du SAGE Thouet
A l'attention de Monsieur Olivier Cubaud
26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUP-LAMAIRE

Vouillé, le 7 décembre 2016

Objet : Demande d'avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat de Territoire de Gestion Quantitative de l'Eau (CTGQE) sur le bassin du Thouet-Thouaret-Argenton

Siège Social
Chemin des Ruralies
79230 VOUILLÉ

Adresse postale
Maison de l'Agriculture - CS 80004
79231 PRAHECQ cedex

Antenne de Bressuire
65 boulevard de Nantes - CS 80015
79301 BRESSUIRE cedex

Antenne de Melle
Route de la Roche
79500 MELLE

Antenne de Parthenay
11 avenue de Verdun - CS 90008
79201 PARTHENAY cedex

Antenne de Saint Maixent
7 boulevard de la Trouillette
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

Antenne de Thouars
4 boulevard Alfred de Vigny
79100 THOUARS

Tél. : 05 49 77 15 15
Fax : 05 49 75 69 89

Entreprise certifiée
pour ses activités de
conseil et de formation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 187 900 030 0029
APE 9411Z

accueil@deux-sevres.chambagri.fr
www.deux-sevres.chambagri.fr

Monsieur le Président,

La CLE du SAGE du 1^{er} juin 2016 a émis un avis favorable au portage du contrat territorial de gestion quantitative sur le périmètre de l'OUGC Thouet par les assemblées des Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire, sous réserve d'assurer la représentativité des acteurs locaux au sein du comité de pilotage de ce contrat, ce en quoi nous nous sommes engagés.

D'autres parts, l'inscription du bassin Thouet-Thouaret-Argenton sur la liste des territoires présélectionnés pour la préparation d'un CTGQE a été validée par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 8 novembre 2016.

En réponse à votre courrier du 9 juin 2016, nous vous communiquons la composition de ce comité de pilotage, que nous souhaitons établir la plus large possible en intégrant des représentants des différents collèges impliqués dans la gestion de l'eau.

Ce comité de pilotage aura pour rôle d'orienter les actions à mener, de valider les différents points d'étapes atteints et de garantir la cohérence avec les autres instances.

Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre avis sur la composition de ce comité de pilotage. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Marc RENAUDEAU

Copie destinataire : Chambre d'agriculture du Maine et Loire

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
Contrat Territorial de Gestion Quantitative
Du Thouet-Thouaret-Argenton

Représentants des collectivités territoriales

1. Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
2. Conseil Régional Pays de la Loire
3. Conseil Départemental des Deux-Sèvres
4. Conseil Départemental du Maine-et-Loire
5. Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
6. Communauté de Communes du Thouarsais
7. Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement
8. Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
9. Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine
10. CLE du SAGE Thouet

Représentants de l'Etat

11. Agence de l'eau Loire-Bretagne
12. DRAAF Nouvelle-Aquitaine
13. DRAAF Pays de la Loire
14. DREAL Nouvelle-Aquitaine
15. DREAL Pays de la Loire
16. DDT des Deux-Sèvres
17. DDT du Maine-et-Loire
18. Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
19. Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
20. Délégué du service départemental 79 de l'ONEMA
21. Délégué du service départemental 49 de l'ONEMA

Représentants des usagers

22. Aquanide 79
23. Syndicat de Cogestion des Eaux du Thouet et du Sud-Saumurois
24. Chambre Régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine - OUGC Thouet
25. Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
26. Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire
27. Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres
28. Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
29. Coop de France Poitou-Charentes
30. Négoce Agricole Centre Atlantique
31. Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres
32. Association Poitou-Charentes Nature
33. Syndicat d'Eau du Val de Thouet
34. Société Publique Locale des eaux du Cébron